

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. La direction de la Société a repéré deux faiblesses importantes en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière et a déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière de la Société n'étaient pas efficaces, dans les deux cas, au 31 décembre 2011. La direction a repéré et, dans certains cas, commencé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour régler les faiblesses importantes et renforcer le contrôle interne de la Société à l'égard de la communication de l'information financière, comme il est décrit en détail à la rubrique « Contrôles et procédures » du rapport de gestion 2011. Toutefois, ces mesures pourraient ne pas être efficaces et la Société pourrait faire face à d'autres risques et/ou à des pertes inconnus.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte & Touche s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ET  
CHEF DE LA DIRECTION PAR INTERIM,

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET  
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES,



IAN A. BOURNE



GILLES LARAMÉE

MONTRÉAL, CANADA  
LE 25 MARS 2012

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Deloitte & Touche s.r.l.*<sup>1</sup>

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL, CANADA  
LE 25 MARS 2012

---

(1) Comptable agréé auditeur permis n<sup>o</sup> 18190

## États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 231 049 \$	1 235 085 \$	1 191 398 \$
Liquidités soumises à restrictions	7	39 354	39 369	31 377
Créances clients	8	1 155 544	1 273 509	1 042 421
Contrats en cours		557 220	608 135	479 637
Autres actifs financiers courants	9	396 552	290 254	279 805
Autres actifs courants	10	166 563	120 128	132 941
<b>Total des actifs courants</b>		<b>3 546 282</b>	<b>3 566 480</b>	<b>3 157 579</b>
Immobilisations corporelles :				
Provenant des ICI	5, 11	2 637 735	2 072 814	1 725 206
Provenant des autres activités	11	159 883	115 189	111 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût				
	5	643 487	626 948	575 863
Goodwill	12	639 471	542 028	520 862
Actif d'impôt sur le résultat différé	26	161 364	158 419	139 265
Actifs financiers non courants	13	412 258	313 295	285 728
Autres actifs non courants	14	153 521	125 607	73 974
<b>Total de l'actif</b>		<b>8 354 001 \$</b>	<b>7 520 780 \$</b>	<b>6 590 149 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Dettes fournisseurs		1 520 395 \$	1 274 658 \$	1 294 752 \$
Acomptes reçus sur contrats		316 714	422 930	397 329
Produits différés		907 118	728 187	510 189
Autres passifs financiers courants	15	291 031	324 949	240 083
Autres passifs courants	16	151 689	97 106	121 757
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme :				
Avec recours	17	—	—	104 874
Sans recours provenant des ICI	17	327 381	38 762	51 596
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 514 328</b>	<b>2 886 592</b>	<b>2 720 580</b>
Dette à long terme :				
Avec recours	17	348 369	348 204	348 048
Sans recours provenant des ICI	17	1 561 377	1 529 024	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	18	130 744	76 397	81 697
Provisions	19	224 834	177 087	131 411
Autres passifs non courants	20	486 217	432 183	378 475
Passif d'impôt sur le résultat différé	26	201 416	151 861	71 843
<b>Total du passif</b>		<b>6 467 285</b>	<b>5 601 348</b>	<b>4 990 456</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	21	455 682	424 935	397 735
Résultats non distribués		1 543 199	1 459 323	1 124 508
Autres composantes des capitaux propres	22	(115 813)	(67 480)	(4 035)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		1 883 068	1 816 778	1 518 208
Participations ne donnant pas le contrôle		3 648	102 654	81 485
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 886 716</b>	<b>1 919 432</b>	<b>1 599 693</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>8 354 001 \$</b>	<b>7 520 780 \$</b>	<b>6 590 149 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :


IAN A. BOURNE  
ADMINISTRATEUR

DAVID GOLDMAN  
ADMINISTRATEUR

## États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2011

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>151 034</b>	<b>424 935 \$</b>	<b>1 459 323 \$</b>	<b>(67 480)\$</b>	<b>1 816 778 \$</b>	<b>102 654 \$</b>	<b>1 919 432 \$</b>
Résultat net	–	–	378 800	–	378 800	8 542	387 342
Autres éléments du résultat global	–	–	(11 747)	(45 565)	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	–	–	367 053	(45 565)	321 488	9 244	330 732
Dividendes déclarés (note 21F)	–	–	(126 750)	–	(126 750)	–	(126 750)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(827)	(827)
Rémunération provenant des options sur actions (note 21B)	–	–	15 411	–	15 411	–	15 411
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 21B)	820	33 219	(6 283)	–	26 936	–	26 936
Actions rachetées et annulées (note 21D)	(820)	(2 472)	(41 799)	–	(44 271)	–	(44 271)
Rachat des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink (note 5A)	–	–	(124 353)	(2 768)	(127 121)	(110 813)	(237 934)
Rachat d'autres participations ne donnant pas le contrôle	–	–	597	–	597	(1 226)	(629)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	4 616	4 616
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>151 034</b>	<b>455 682 \$</b>	<b>1 543 199 \$</b>	<b>(115 813)\$</b>	<b>1 883 068 \$</b>	<b>3 648 \$</b>	<b>1 886 716 \$</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2010

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>151 033</b>	<b>397 735 \$</b>	<b>1 124 508 \$</b>	<b>(4 035)\$</b>	<b>1 518 208 \$</b>	<b>81 485 \$</b>	<b>1 599 693 \$</b>
Résultat net	–	–	476 666	–	476 666	10 723	487 389
Autres éléments du résultat global	–	–	(1 083)	(63 445)	(64 528)	770	(63 758)
Total du résultat global	–	–	475 583	(63 445)	412 138	11 493	423 631
Dividendes déclarés (note 21F)	–	–	(102 706)	–	(102 706)	–	(102 706)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(1 796)	(1 796)
Rémunération provenant des options sur actions (note 21B)	–	–	12 736	–	12 736	–	12 736
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 21B)	903	29 737	(5 392)	–	24 345	–	24 345
Actions rachetées et annulées (note 21D)	(902)	(2 537)	(45 406)	–	(47 943)	–	(47 943)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	11 472	11 472
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>151 034</b>	<b>424 935 \$</b>	<b>1 459 323 \$</b>	<b>(67 480)\$</b>	<b>1 816 778 \$</b>	<b>102 654 \$</b>	<b>1 919 432 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

**COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)	NOTE	2011	2010
<b>Produits par activité :</b>			
Services		2 437 778 \$	2 053 787 \$
Ensembles		2 871 530	2 137 421
O&M		1 399 197	1 330 459
ICI		501 366	472 274
		<b>7 209 871</b>	5 993 941
Coûts directs des activités		5 957 735	4 692 964
<b>Marge brute</b>		<b>1 252 136</b>	1 300 977
Frais de vente, généraux et administratifs	24	654 691	581 699
Charges financières nettes	23	115 211	111 075
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>482 234</b>	608 203
Charge d'impôt sur le résultat	26	94 892	120 814
<b>Résultat net</b>		<b>387 342 \$</b>	487 389 \$
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>			
Actionnaires de SNC-Lavalin		378 800 \$	476 666 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		8 542	10 723
<b>Résultat net</b>		<b>387 342 \$</b>	487 389 \$
<b>Résultat par action (en \$)</b>			
De base		2,51 \$	3,16 \$
Dilué		2,49 \$	3,13 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>	21E		
De base		150 897	151 020
Dilué		151 940	152 277

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États financiers consolidés

Groupe SNC-Lavalin inc.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	2011		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	378 800 \$	8 542 \$	387 342 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 22)	(11 951)	39	(11 912)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 22)	212	–	212
Couvertures de flux de trésorerie (note 22)	(11 859)	663	(11 196)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 22)	(16 033)	–	(16 033)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 22)	(42 863)	–	(42 863)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (note 22)	25 182	–	25 182
Total des autres éléments du résultat global	(57 312)	702	(56 610)
<b>Total du résultat global</b>	<b>321 488 \$</b>	<b>9 244 \$</b>	<b>330 732 \$</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	2010		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	476 666 \$	10 723 \$	487 389 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 22)	(21 077)	(116)	(21 193)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 22)	(11 456)	–	(11 456)
Couvertures de flux de trésorerie (note 22)	(16 408)	886	(15 522)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 22)	(1 442)	–	(1 442)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 22)	(27 250)	–	(27 250)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (note 22)	13 105	–	13 105
Total des autres éléments du résultat global	(64 528)	770	(63 758)
<b>Total du résultat global</b>	<b>412 138 \$</b>	<b>11 493 \$</b>	<b>423 631 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2011	2010
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net		<b>387 342 \$</b>	487 389 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :			
Provenant des ICI		<b>93 099</b>	86 879
Provenant des autres activités		<b>45 378</b>	39 664
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	26	<b>94 892</b>	120 814
Impôt sur le résultat payé		<b>(14 145)</b>	(2 397)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	23	<b>115 211</b>	111 075
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		<b>(91 072)</b>	(78 287)
Provenant des autres activités		<b>(21 507)</b>	(32 784)
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	21B	<b>15 411</b>	12 736
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	21C	<b>8 938</b>	5 523
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		<b>(102 827)</b>	(76 897)
Gain net sur cession d'ICI, avant impôt	5B	<b>–</b>	(29 567)
Autres		<b>(42 178)</b>	(6 491)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		<b>89 372</b>	51 904
		<b>577 914</b>	689 561
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	25	<b>341 755</b>	(189 480)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		<b>919 669</b>	500 081
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		<b>(545 781)</b>	(402 013)
Provenant des autres activités		<b>(67 224)</b>	(46 032)
Paiements au titre des ICI	5D	<b>(101 138)</b>	(92 728)
Reprise des ICI		<b>16 055</b>	–
Acquisition d'entreprises	6	<b>(140 399)</b>	(39 164)
Produit de la cession d'ICI		<b>–</b>	176 934
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		<b>(83 735)</b>	(48 999)
Reprise des créances en vertu des accords de concession de services		<b>68 255</b>	15 698
Autres		<b>(9 670)</b>	(39 589)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		<b>(863 637)</b>	(475 893)
<b>Activités de financement</b>			
Remboursement de la dette :			
Sans recours provenant des ICI		<b>(7 683)</b>	(142 263)
Avec recours provenant des autres activités		<b>–</b>	(105 000)
Acquisition de la débenture d'une filiale lors de la transaction liée à AltaLink	5A	<b>(50 000)</b>	–
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		<b>374 792</b>	400 646
Produit de l'exercice d'options sur actions		<b>26 936</b>	24 345
Rachat d'actions	21D	<b>(44 271)</b>	(47 943)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	21F	<b>(126 750)</b>	(102 706)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle dans AltaLink <sup>(1)</sup>	5A	<b>(228 816)</b>	–
Autres		<b>(976)</b>	4 790
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		<b>(56 768)</b>	31 869
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger		<b>(3 300)</b>	(12 370)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(4 036)</b>	43 687
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 235 085</b>	1 191 398
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>1 231 049 \$</b>	1 235 085 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

25

(1) L'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink est classée dans les flux de trésorerie affectés aux **activités de financement** conformément aux IFRS, selon les lignes directrices applicables aux acquisitions des participations ne donnant pas le contrôle et, par conséquent, n'est pas incluse dans les **activités d'investissement**.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## TABLE DES MATIÈRES

### NOTE

### PAGE

<b>1</b>	Description des activités	94
<b>2</b>	Sommaire des principales méthodes comptables	94
<b>3</b>	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations	105
<b>4</b>	Informations sectorielles	108
<b>5</b>	Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)	112
<b>6</b>	Acquisition d'entreprises	121
<b>7</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions	123
<b>8</b>	Créances clients	124
<b>9</b>	Autres actifs financiers courants	124
<b>10</b>	Autres actifs courants	124
<b>11</b>	Immobilisations corporelles	125
<b>12</b>	Goodwill	127
<b>13</b>	Actifs financiers non courants	128
<b>14</b>	Autres actifs non courants	128
<b>15</b>	Autres passifs financiers courants	128
<b>16</b>	Autres passifs courants	129
<b>17</b>	Dette à court terme et dette à long terme	129
<b>18</b>	Autres passifs financiers non courants	131
<b>19</b>	Provisions	131
<b>20</b>	Autres passifs non courants	131
<b>21</b>	Capital social	132
<b>22</b>	Autres composantes des capitaux propres	137
<b>23</b>	Charges financières nettes	139
<b>24</b>	Frais de vente, généraux et administratifs	139
<b>25</b>	Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	140
<b>26</b>	Impôt sur le résultat	140
<b>27</b>	Instruments financiers	143
<b>28</b>	Gestion de capital	150
<b>29</b>	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	151
<b>30</b>	Passifs éventuels	153
<b>31</b>	Contrats de location simple	153
<b>32</b>	Rémunération	153
<b>33</b>	Transactions entre parties liées	154
<b>34</b>	Filiales, coentreprises et entreprises associées	155
<b>35</b>	Première application des IFRS	157
<b>36</b>	Événements postérieurs à la fin d'exercice	179

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

## 1 Description des activités

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses résultats selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

- > **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- > **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- > **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire.

- > **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des ICI.

## 2 Sommaire des principales méthodes comptables

### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « IFRS »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Il s'agit des premiers états financiers annuels consolidés de la Société établis selon les IFRS et où l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), est appliquée.

La préparation d'états financiers annuels consolidés conformément aux IFRS a nécessité des changements aux méthodes comptables par rapport aux derniers états financiers annuels préparés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Une explication de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie présentés par la Société est fournie à la note 35.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Elles ont également été appliquées pour la préparation de l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (« date de transition ») selon les IFRS aux fins de la transition aux IFRS, comme l'exige l'IFRS 1.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux accords de paiement en trésorerie fondé sur le prix de l'action, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

Le 25 mars 2012, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers de la Société.

#### B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consistent en la consolidation intégrale des comptes du Groupe SNC-Lavalin inc. et de ses filiales.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés comme suit :

TYPE D'INVESTISSEMENT	TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Filiale	Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale
Entité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Activité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Selon la quote-part de SNC-Lavalin
Entreprise associée	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Actif financier disponible à la vente	Influence non significative	Méthode du coût

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que la portion du résultat net et du résultat global attribuable à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des coentreprises et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

#### ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

#### D) CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

##### MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens (« CAD »), qui constituent la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

##### TRANSACTIONS ET SOLDES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger, applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture ; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur ; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés au résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments couverts sont aussi constatés au résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle, ou dans le cas d'une dépréciation de l'investissement net.

Les ajustements du goodwill et de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

#### E) COMPTABILISATION DES PRODUITS

##### PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

Les produits provenant des activités des catégories **Services, Ensembles et Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- > **Services et Ensembles** : Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- > **Opérations et maintenance** : Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les produits tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux produits connexes prévus, ce qui donne lieu à la comptabilisation des produits proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné.

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus de façon appropriée. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces produits additionnels se limitent aux coûts liés aux réclamations ou aux avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur de la construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)****PRODUITS PROVENANT DES ICI**

Les produits provenant des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du <b>résultat net</b> des ICI ou des <b>dividendes</b> des ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	<b>Dividendes et distributions</b> provenant des ICI

**ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE PRODUITS MULTIPLES**

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance, et/ou ICI. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

**F) INSTRUMENTS FINANCIERS****ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement qui, est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	APPLICABLE À	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT
Détenus à des fins de transaction	Actifs financiers et passifs financiers	Prix de transaction	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût.	Les produits de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constatés en résultat net.
Prêts et créances	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. À ce titre, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture ; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

#### PERTE DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont évalués pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été touchés par suite d'un ou plusieurs événements qui ont eu lieu après la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est considéré avoir subi une perte de valeur, les gains ou pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures en résultat net n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée dans les autres éléments du résultat global.

#### G) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- > contrôle ou régleme les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- > contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de l'allocation du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire :

MODÈLE COMPTABLE	RISQUE DE DEMANDE
Modèle de l'actif financier	Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, sous réserve de la disponibilité).
Modèle de l'immobilisation incorporelle	Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure).
Modèle mixte	Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en ayant en partie recours à l'actif financier et partiellement en octroyant le droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure).

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE	CONSTATATION DES PRODUITS	CLASSIFICATION DES PRODUITS AUX COMPTES DE RÉSULTAT
Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public)	Les produits liés aux activités de construction ou de modernisation dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction du degré d'avancement des travaux effectués, conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat de construction (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans les activités de la catégorie « Ensembles » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Opérations et maintenance (ces activités peuvent inclure la maintenance de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs)	Les produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat d'exploitation ou d'entretien (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'exploitation et d'entretien. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'exploitation et d'entretien, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps)	Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout autre contrat similaire (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Financement (quand le modèle de l'actif financier est appliqué)	Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.	La Société classe ces produits financiers dans la catégorie d'activité « ICI ».

#### MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est allouée sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvert par voie des paiements versés par le concédant.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### MODÈLE DE L'IMMOBILISATION INCORPORELLE

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où SNC-Lavalin reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant de la catégorie d'activité « ICI ».

#### H) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

#### I) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des douze prochains mois sont incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées comme étant détenues à des fins de transaction et comptabilisées à la juste valeur.

#### J) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

#### K) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

#### PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont principalement :

ICI	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité et autres	Amortissement linéaire	De 30 à 40 ans

Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la production d'un « actif qualifié » qui exige une longue période de préparation avant son utilisation prévue.

AltaLink emprunte des fonds pour le financement de son programme de construction d'immobilisations. Les coûts d'emprunt pouvant être inscrits à l'actif sont attribués aux dépenses d'investissement. Le taux de capitalisation est fondé sur les coûts réels de l'emprunt utilisé pour financer l'acquisition ou la construction des actifs qualifiés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire, par composante	De 25 à 50 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Mode dégressif	20 %

#### L) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente ; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

#### M) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et d'entités contrôlées conjointement est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le goodwill n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date de transition aux IFRS, au 31 octobre 2011, date du dernier test de dépréciation, et au 31 octobre 2010, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une dépréciation.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### **2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

#### **N) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement inscrits à l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale.

#### **O) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS**

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises aux clients, à mesure que le travail est effectué.

#### **P) PRODUITS DIFFÉRÉS**

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée, et constituent le contraire des contrats en cours. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, soit dans les contrats en cours, mais pas dans les deux.

#### **Q) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La charge d'impôt constatée en résultat net comprend la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporelles liées aux quotes-parts des filiales, des coentreprises et des entreprises associées n'est pas provisionné si la reprise des différences temporelles peut être contrôlée par la Société et qu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt sur le résultat différé font toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante de l'économie ou de la charge d'impôt en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est également constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### **2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

#### **R) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des instruments d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les répercussions de toute réduction ou règlement sont constatés en résultat net au cours de la période. Les écarts actuariels découlant des ajustements et des variations au titre des hypothèses actuarielles sont crédités ou imputés aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Aux fins du calcul du taux de rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

#### **S) FRAIS DE VENTE**

Tous les coûts relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

#### **T) RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

#### **U) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**

##### **OPTIONS SUR ACTIONS**

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges selon une méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

##### **RÉGIMES DONT LE PAIEMENT EN TRÉSORERIE EST FONDÉ SUR LE PRIX DE L'ACTION**

L'objectif du régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UPA de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), du régime d'unités de participation en actions (« régime d'UPA ») et du régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR ») est d'aligner la rémunération des dirigeants sur les objectifs à long terme de la Société. Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon un régime dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### V) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constatée dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

### 3 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

#### COMPTABILISATION DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

Le calcul des **coûts prévus** pour achever le contrat à prix forfaitaire est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité, ainsi que les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et où leur recouvrement est jugé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet à prix forfaitaire, les sources de variation entre les coûts anticipés et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités des catégories Services et Ensembles ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de la catégorie O&M incluent des contrats à prix forfaitaire pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes à prix forfaitaire donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 3 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations (suite)

#### ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES

La comptabilisation de certaines activités de la catégorie ICI exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des ICI en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les ICI.

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de coentreprise, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

#### VALEURS UTILISÉES POUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée.

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs financiers et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs.

#### ÉVALUATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses significatives, comme le taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

#### ÉVALUATION DES PROVISIONS PRÉSENTÉES DANS LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait au moment et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

#### ÉVALUATION DES CHARGES AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société offre le régime d'unités de participation en actions de 2009 à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités de participation en actions de 2009 dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### **3 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations (suite)**

#### **ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'IMPÔT SUR LE REVENU DIFFÉRÉ**

Les actifs et les passifs d'impôt sur le revenu différé découlent de différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le revenu différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt sur le revenu différé de la Société soient recouvrés à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

#### **ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR**

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

#### **ACTIVITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS**

AltaLink, une filiale de la Société, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations sont nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue requiert souvent que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tiennent compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituent le fondement sur lequel repose les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 4 Informations sectorielles

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction :

- i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :
  - > **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. Ce secteur comprend également les évaluations et études d'impact environnemental et social, la mobilisation des collectivités, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, l'évaluation des risques écologiques pour la santé humaine, la gestion des déchets, la planification, l'aménagement, l'adduction des ressources hydriques, le traitement et l'assainissement des eaux, la gestion des milieux marins et des zones côtières, les services géoenvironnementaux, les changements climatiques, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les systèmes d'information géographique, l'agriculture et l'aménagement rural.
  - > **Hydrocarbures et produits chimiques** (précédemment Produits chimiques et pétrole) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd ou classique, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques et chimiques, aux biocarburants et aux produits chimiques verts, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO<sub>2</sub>, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
  - > **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
  - > **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.
  - > **Autres secteurs** regroupent les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.
- ii) **O&M** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des camps militaires et des baraquements de chantier.
- iii) **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 5.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **résultat d'exploitation**, qui correspond à la marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. L'impôt sur le résultat n'est pas imputé à ces secteurs.

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus des investissements comptabilisés selon la méthode du coût; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements ou les dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant (c'est-à-dire, 407 International inc.), pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; et iii) le résultat net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans le cas des ICI pour lesquels l'impôt sur le résultat est payable par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, l'impôt sur le résultat net de la Société est attribué selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Par conséquent, le **résultat d'exploitation provenant des ICI** est présenté net d'impôt sur le résultat et représente le résultat net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**4 Informations sectorielles (suite)**

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011		2010	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
<b>Services et Ensembles</b>				
Infrastructures et environnement	1 945 147 \$	46 801 \$	1 807 120 \$	221 320 \$
Hydrocarbures et produits chimiques <sup>(1)</sup>	1 075 559	33 747	888 653	21 770
Mines et métallurgie	1 022 006	80 611	683 821	59 547
Énergie <sup>(2)</sup>	894 081	119 637	496 565	116 367
Autres secteurs	372 515	43 228	315 049	38 621
<b>O&amp;M</b>	1 399 197	50 136	1 330 459	39 432
<b>ICI <sup>(3)</sup></b>	501 366	131 215	472 274	134 896
	<b>7 209 871 \$</b>	<b>505 375</b>	<b>5 993 941 \$</b>	<b>631 953</b>
Reprise des éléments inclus ci-dessus :				
Produits d'intérêts imputés		(29 058)		(22 886)
Charges financières nettes liées aux ICI		99 731		85 094
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		12 644		14 428
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		8 753		10 689
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		597 445		719 278
Charges financières nettes (note 23)		115 211		111 075
Résultat avant impôt sur le résultat		482 234		608 203
Charge d'impôt sur le résultat (note 26)		94 892		120 814
<b>Résultat net</b>		<b>387 342 \$</b>		<b>487 389 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>				
Actionnaires de SNC-Lavalin		378 800 \$		476 666 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		8 542		10 723
<b>Résultat net</b>		<b>387 342 \$</b>		<b>487 389 \$</b>

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ») séparément de son résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des autres ICI, provenant des autres activités et provenant de gains nets sur cessions d'actifs et d'investissements puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
<b>Informations supplémentaires :</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	77 161 \$	50 323 \$
Provenant des autres ICI :		
Provenant d'un gain net sur cession de la Société en commandite Trencap et de Valener inc. <sup>(3)</sup>	—	26 125
Excluant le gain net sur cession de la Société en commandite Trencap et de Valener inc.	54 054	58 448
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI <sup>(2)</sup> :		
Provenant d'un gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	—	19 625
Excluant le gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	247 585	322 145
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>	<b>378 800 \$</b>	<b>476 666 \$</b>

(1) Précédemment Produits chimiques et pétrole.

(2) En 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec une tierce partie pour procéder à la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques qui aident à gérer et à optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Cette transaction a généré un gain avant impôt de 22,8 millions \$ inclus dans les activités de la catégorie Ensembles, sous « Énergie », et a résulté en un gain après impôt de 19,6 millions \$ inclus à la rubrique « Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI » en 2010.

(3) En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans la Société en commandite Trencap et dans Valener inc. (se reporter à la note 5B). Ces transactions ont résulté en un gain net après impôt de 26,1 millions \$ inclus à la rubrique « ICI » en 2010.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**4 Informations sectorielles (suite)**

Comme il est mentionné ci-dessus, le rendement des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif consolidé de la Société et la somme i) du total de l'actif provenant des ICI; ii) des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités; et iii) des autres actifs provenant des autres activités :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Total de l'actif provenant du secteur ICI (note 5) :			
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	<b>3 458 683 \$</b>	2 748 681 \$	2 304 755 \$
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>350 246</b>	392 528	244 632
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	<b>293 241</b>	234 420	331 231
Total de l'actif provenant du secteur ICI	<b>4 102 170</b>	3 375 629	2 880 618
Soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités			
Services et Ensembles			
Infrastructures et environnement	<b>(197 168)</b>	(26 079)	(64 353)
Hydrocarbures et produits chimiques	<b>142 561</b>	117 653	(81 337)
Mines et métallurgie	<b>59 142</b>	22 756	23 383
Énergie	<b>(447 594)</b>	(204 390)	(34 591)
Autres secteurs	<b>(110 562)</b>	(85 728)	(75 187)
O&M	<b>(150 410)</b>	(64 250)	(92 659)
Total des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités	<b>(704 031)</b>	(240 038)	(324 744)
Reprise des passifs courants inclus dans les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie ci-dessus	<b>2 877 921</b>	2 467 251	2 218 135
Actifs courants provenant des autres activités, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les liquidités soumises à restrictions	<b>2 173 890</b>	2 227 213	1 893 391
Autres actifs provenant des autres activités :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions provenant des autres activités	<b>1 237 137</b>	1 249 462	1 196 363
Immobilisations corporelles, goodwill, autres actifs financiers non courants, et autres actifs non courants provenant des autres activités	<b>840 804</b>	668 476	619 777
Total de l'actif provenant des autres activités	<b>4 251 831</b>	4 145 151	3 709 531
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 354 001 \$</b>	7 520 780 \$	6 590 149 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles</b>			
<b>Canada :</b>			
Provenant des ICI	<b>2 946 470 \$</b>	2 361 565 \$	1 971 077 \$
Provenant des autres activités	<b>284 896</b>	202 164	197 316
	<b>3 231 366</b>	2 563 729	2 168 393
<b>Extérieur du Canada :</b>			
Provenant des ICI	<b>7 762</b>	-	-
Provenant des autres activités	<b>310 672</b>	251 267	231 432
	<b>318 434</b>	251 267	231 432
	<b>3 549 800 \$</b>	2 814 996 \$	2 399 825 \$

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**4 Informations sectorielles (suite)**

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
<b>Produits par secteur géographique</b>				
Canada	2 325 973 \$	1 195 863 \$	480 663 \$	4 002 499 \$
Afrique	1 035 779	85 628	19 308	1 140 715
Europe	571 963	49 725	2 392	624 080
Amérique latine	480 921	45 815	–	526 736
Moyen-Orient	388 118	3 033	–	391 151
États-Unis	247 533	–	(997)	246 536
Asie-Pacifique	222 226	19 133	–	241 359
Autres régions	36 795	–	–	36 795
	<b>5 309 308 \$</b>	<b>1 399 197 \$</b>	<b>501 366 \$</b>	<b>7 209 871 \$</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2010			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
<b>Produits par secteur géographique</b>				
Canada	1 449 436 \$	1 179 730 \$	445 841 \$	3 075 007 \$
Afrique	1 123 709	76 777	25 510	1 225 996
Europe	446 588	24 911	2 202	473 701
Amérique latine	343 069	23 644	–	366 713
Moyen-Orient	396 616	2 906	–	399 522
États-Unis	221 243	–	(1 279)	219 964
Asie-Pacifique	159 324	22 491	–	181 815
Autres régions	51 223	–	–	51 223
	<b>4 191 208 \$</b>	<b>1 330 459 \$</b>	<b>472 274 \$</b>	<b>5 993 941 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

#### MÉTHODE DE COMPTABILISATION

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non significative	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

#### MODÈLE DE COMPTABILISATION

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****A) AJOUTS D'ICI ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI****I) EN 2011****AÉROPORT DE MAYOTTE-DAOUDZI**

En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'Aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. La Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 10,6 millions € (environ 14 millions \$) en capitaux propres dans ce ICI.

**ALTALINK**

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. Dans le cadre de cette transaction, SNC-Lavalin a comptabilisé un passif d'impôt sur le résultat différé supplémentaire de 9,1 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté de 76,92 % à 100 %.

Le tableau suivant présente les effets de cette transaction sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin :

Contrepartie en espèces payée pour la participation additionnelle de 23,08 % dans AltaLink, incluant les frais connexes à l'acquisition	<b>228 816 \$</b>
Comptabilisation d'un passif d'impôt sur le résultat différé	<b>9 118</b>
Total de la contrepartie et du passif relatifs à la transaction portant sur les capitaux propres	<b>237 934</b>
Moins : valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition	<b>110 813</b>
Écart comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	<b>127 121 \$</b>

Lors de l'acquisition de la participation restante dans AltaLink, SNC-Lavalin a aussi acquis de MEAP une débenture émise par une des filiales de la Société ayant une valeur nominale de 45,0 millions \$, plus les intérêts courus. L'acquisition de la débenture pour une contrepartie de 50,0 millions \$ et des intérêts courus de 1,1 million \$, soit une contrepartie totale de 51,1 millions \$ en espèces, a résulté en une perte de 5,0 millions \$ avant impôt (3,8 millions \$ après impôt). Cette perte est due au fait que la débenture émise par la filiale de SNC-Lavalin était comptabilisée au coût amorti dans son état de la situation financière en conformité avec les IFRS, alors que le montant à recevoir relatif à cette débenture comptabilisée dans l'état de la situation financière d'une autre filiale de SNC-Lavalin était comptabilisé au montant de la contrepartie payée de 50,0 millions \$, qui correspond à sa juste valeur. Lors de la consolidation, l'actif et le passif des filiales sont éliminés.

Le tableau suivant présente les effets de l'acquisition de la participation de 23,08 % et de la débenture de 45,0 millions \$ sur la valeur comptable de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink, à la date de transaction :

Valeur comptable de la participation acquise de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle, avant la date d'acquisition	<b>110 813 \$</b>
Valeur comptable de la débenture et des intérêts courus acquis par SNC-Lavalin et éliminés lors de la consolidation	<b>46 062</b>
Augmentation nette de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink	<b>156 875</b>
Valeur comptable de la participation de 76,92 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, excluant la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	<b>370 859</b>
Valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, après l'acquisition	<b>527 734 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)

Tel qu'il est mentionné précédemment, la valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink de 527,7 millions \$ n'a pas été augmentée pour tenir compte de l'écart entre i) la contrepartie totale de 237,9 millions \$ et ii) la valeur comptable de la participation de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle avant l'acquisition de 110,8 millions \$, car cet écart de 127,1 millions \$ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

#### RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick un contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médicolegal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Rainbow est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

#### II) EN 2010

#### CHINOOK ROADS PARTNERSHIP

À la fin de mars 2010, Chinook Roads Partnership (« Chinook »), entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation en capitaux propres de 50 %, a signé avec le ministère des Transports de l'Alberta un contrat de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail à Calgary, au Canada.

En vertu de ce contrat en partenariat public-privé, Chinook concevra et construira un tronçon de route à 6 voies de 25 km, qui comprendra 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route, 2 passages au-dessus d'une voie ferrée et 27 ouvrages de ponts. Une fois les travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra l'autoroute et les autres infrastructures déjà en place jusqu'en 2043.

Concurremment à la signature du contrat avec le ministère des Transports de l'Alberta, Chinook a sous-traité le travail d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») et celui d'exploitation et d'entretien à des coentreprises détenues à 50 % par SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et en prêts subordonnés.

#### PROJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement 2 hôpitaux, un centre de cancérologie et un institut de recherche, à Montréal, au Canada.

Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne de 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans GISM est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

#### RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), entité qui avait antérieurement conclu une entente avec la Commission des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée au même moment à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans REPL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****B) CESSIONS D'ICI**

## I) EN 2010

**VALENER INC. (PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO)**

En octobre 2010, SNC-Lavalin a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (« Valener »), soit 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires de Valener), par opération en bloc souscrite, pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôt de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRENCAP**

En novembre 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation de 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôt de 27,4 millions \$.

**C) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI**

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 901 \$	16 757 \$	15 612 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 365	8 235	10 800
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	101 989	64 813	41 413
Immobilisations corporelles	2 637 735	2 072 814	1 725 206
Goodwill	203 786	203 786	203 786
Actifs financiers non courants	366 869	294 851	265 516
Autres actifs non courants	115 038	87 425	42 422
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 458 683</b>	<b>2 748 681</b>	<b>2 304 755</b>
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	246 599	142 560	150 216
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	327 381	38 762	51 596
Dette à long terme sans recours	1 561 377	1 529 024	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	113 958	69 932	77 404
Provisions et autres passifs non courants	487 510	428 796	374 141
Participations ne donnant pas le contrôle	—	98 172	76 886
<b>Total du passif et des participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2 736 825</b>	<b>2 307 246</b>	<b>1 988 645</b>
<b>Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale</b>	<b>721 858 \$</b>	<b>441 435 \$</b>	<b>316 110 \$</b>
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	350 246 \$	392 528 \$	244 632 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	293 241	234 420	331 231
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	643 487 \$	626 948 \$	575 863 \$
<b>Valeur comptable nette totale des ICI</b>	<b>1 365 345 \$</b>	<b>1 068 383 \$</b>	<b>891 973 \$</b>

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**5 Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE**

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
					31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
AltaLink <sup>(1)</sup>	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	Non	s.o.	Canada	100,0%	76,92%	76,92%
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »)	Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans	Oui	2038	Canada	100,0%	100,0%	100,0%
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	Oui	2035	Canada	100,0%	100,0%	100,0%
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques (en construction)	Oui	2044	Canada	100,0%	–	–
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	Aéroport de Mayotte en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans (en construction)	Oui	2026	France	100,0%	–	–

(1) SNC-Lavalin détient une participation de 100 % dans AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink ») et, par le fait même, détient la totalité de ses filiales, y compris AltaLink, L.P., la société qui détient et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.  
s.o. : sans objet

Le compte consolidé de résultat de la Société inclut les produits et le résultat net suivants, provenant de ces investissements :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
<b>Produits et résultat net pris en compte dans le compte consolidé de résultat de la Société :</b>		
Produits	398 539 \$	362 128 \$
Résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	28 388 \$	24 750 \$

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****II) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE**

Le tableau ci-dessous présente les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
					31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Entités contrôlées conjointement :</b>							
407 International inc. <sup>(1)</sup> (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	Non	2098	Canada	<b>16,77 %</b>	16,77 %	16,77 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique à six voies de 25 km (en construction)	Oui	2043	Canada	<b>50,0 %</b>	50,0 %	–
Groupe immobilier santé McGill <sup>(2)</sup> (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill — Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction)	Oui	2044	Canada	<b>60,0 %</b>	60,0 %	–
TC Dôme S.A.S. <sup>(2)</sup> (« TC Dôme »)	Train électrique à crémaillère de 5,3 km (en construction)	Oui	2043	France	<b>51,0 %</b>	51,0 %	51,0 %
<b>Entreprises associées :</b>							
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	Non	s.o.	États-Unis	<b>21,0 %</b>	21,0 %	21,0 %
Astoria Project Partners II LLC <sup>(3)</sup>	Centrale au gaz naturel de 550 MW	Non	s.o.	États-Unis	<b>18,5 %</b>	18,5 %	18,5 %
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	Oui	2040	Canada	<b>33,3 %</b>	33,3 %	33,3 %
Malta International Airport p.l.c. <sup>(3)</sup>	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	Non	2067	Malte	<b>15,5 %</b>	15,5 %	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée en vertu d'un contrat ferme d'une durée de 25 ans	Non	s.o.	Algérie	<b>25,5 %</b>	25,5 %	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	Oui	2040	Inde	<b>36,9 %</b>	36,9 %	–
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. <sup>(2)</sup>	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	Non	2020	France	<b>51,1 %</b>	51,1 %	51,1 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	Non	s.o.	Algérie	<b>26,0 %</b>	26,0 %	26,0 %

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM, TC Dôme et la Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A., la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT**

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais d'entités contrôlées conjointement qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces entités est résumé ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
<b>Comptes de résultat (à 100 %)</b>		
Produits (à 100 %)	<b>1 230 428 \$</b>	918 211 \$
Charges (à 100 %)	<b>1 098 108</b>	840 642
Résultat net (à 100 %)	<b>132 320 \$</b>	77 569 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation <sup>(1)</sup>	<b>23 737 \$</b>	12 531 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans les comptes de résultat <sup>(1)</sup>	<b>79 364 \$</b>	49 946 \$

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>États de la situation financière</b>			
Actifs courants (à 100 %)	<b>1 205 494 \$</b>	1 008 568 \$	526 514 \$
Actifs non courants (à 100 %)	<b>5 113 502</b>	5 184 081	4 311 504
Total de l'actif (à 100 %)	<b>6 318 996 \$</b>	6 192 649 \$	4 838 018 \$
Passifs courants (à 100 %)	<b>344 151 \$</b>	359 712 \$	920 604 \$
Passifs non courants (à 100 %)	<b>6 815 088</b>	6 332 419	4 187 771
Total du passif (à 100 %)	<b>7 159 239 \$</b>	6 692 131 \$	5 108 375 \$
Passifs nets (à 100 %)	<b>(840 243) \$</b>	(499 482) \$	(270 357) \$
Quote-part de la Société des passifs nets des ICI <sup>(1)</sup>	<b>124 206 \$</b>	131 022 \$	10 050 \$

(1) En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 77,2 millions \$ en 2011 (2010 : 50,3 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 21,5 millions \$ (2010 : 12,9 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les ICI de la Société qui sont des entreprises associées :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Total des produits (à 100 %)	724 369 \$	671 659 \$
Résultat net total (à 100 %)	99 429 \$	133 845 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI	23 463 \$	26 951 \$

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Total de l'actif (à 100 %)	4 322 081 \$	3 978 903 \$	3 721 443 \$
Total du passif (à 100 %)	3 691 152	3 326 966	3 151 554
Actif net (à 100 %)	630 929 \$	651 937 \$	569 889 \$
Quote-part de la Société de l'actif net des ICI	226 040 \$	261 506 \$	234 582 \$

**III) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT**

La liste des principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode du coût est présentée ci-dessous :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
				31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique (en construction)	s.o.	Madagascar	5,0%	5,0%	5,0%
Valener inc. (précédemment Société en commandite Gaz Métro) <sup>(1)</sup>	Société ouverte exerçant principalement ses activités dans le domaine de la distribution du gaz naturel	s.o.	Canada	—	—	2,42%
Société en commandite Trencap <sup>(1)</sup>	Détient une participation indirecte dans Gaz Métro	s.o.	Canada	—	—	11,1%

(1) En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans la Société en commandite Trencap et dans Valener inc.

s.o. : sans objet

Les comptes consolidés de résultat de la Société incluent les produits suivants provenant de ces investissements :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Dividendes et distributions provenant des ICI comptabilisés selon la méthode du coût inclus dans les comptes consolidés de résultat de la Société	— \$	7 124 \$
Gain net sur cession d'ICI comptabilisés selon la méthode du coût inclus dans les comptes consolidés de résultat de la Société, après impôt	— \$	26 125 \$

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**5 Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI ») (suite)****D) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES ICI**

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût au 31 décembre 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010 se présentent comme suit :

	2011	2010
Engagements à investir dans des ICI au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>214 678 \$</b>	105 600 \$
Augmentation des engagements à investir dans des ICI	<b>45 538</b>	201 806
Paiements dans des ICI durant l'exercice	<b>(101 138)</b>	(92 728)
<b>Engagements à investir dans des ICI au 31 décembre</b>	<b>159 078 \$</b>	214 678 \$

Au 31 décembre 2011, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux apports liés aux projets Ambatovy, Chinook, GISM et TC Dôme (31 décembre 2010 : Ambatovy, Astoria II, Chinook, GISM, REPL et TC Dôme; et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : Ambatovy et Astoria II) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou remboursables par anticipation.

En plus de ses engagements à investir présentés ci-dessus, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2010 et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2010 et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 70 millions \$ US), qui ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet.

De plus, SNC-Lavalin a pris l'engagement de financer une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un maximum de 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA) (31 décembre 2010 : 57,3 millions \$ US [57,4 millions \$ CA] et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 57,3 millions \$ US [60,3 millions \$ CA]). Au 31 décembre 2011, SNC-Lavalin avait prêté 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA) (31 décembre 2010 : 53,5 millions \$ US [53,5 millions \$ CA] et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 40,0 millions \$ US [42,1 millions \$ CA]), montant qui est inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût ».

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 6 Acquisition d'entreprises

#### A) ENTREPRISES ACQUISES

**En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 2 900 personnes à son effectif :**

En mai 2011, Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise emploie quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.

En juin 2011, Aqua Data, une société qui compte un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data a des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. Son siège social est situé à Pincourt, au Québec, dans la région de Montréal.

En juillet 2011, MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géo-environnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise compte un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties dans des bureaux à Saskatoon, à Regina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.

En octobre 2011, Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc. En plus de l'acquisition, Candu Énergie inc. travaillera à compléter le programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6).

En octobre 2011, Interfleet Technology (« Interfleet »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet a un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offre ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.

En décembre 2011, la Société immobilière Arcturus (« Arcturus »), une société qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournit une vaste gamme de services en immobilier englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus compte au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.

En décembre 2011, Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offre des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme compte 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

**En 2010, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1 200 personnes à son effectif :**

En avril 2010, B E Morgan Associates (Proprietary) Limited, un cabinet spécialisé en ingénierie et en construction pour diverses installations industrielles en Afrique du Sud et qui effectue également la gestion de projet et des contrats de sous-traitance principalement pour le compte de diverses sociétés sud-africaines, employant environ 50 personnes.

En décembre 2010, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A., basé à Bogotá, en Colombie, un cabinet spécialisé en ingénierie du secteur des hydrocarbures et des produits chimiques, qui emploie environ 1 000 personnes. Depuis 1989, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. offre des services de génie-conseil, d'installations électromécaniques, de conception et de supervision, à partir de son siège social de Bogotá et de ses 21 autres bureaux répartis dans le pays, à des clients de Colombie et de certains autres pays du monde.

En 2010, cinq cabinets spécialisés en ingénierie, en France, soit EBI Conseil, Groupe Teco, Pénicaud Architecture Environnement EURL, ETF Ingénierie — Société d'ingénieurs-conseils et Groupe Setor, qui emploient au total environ 160 personnes.

En 2010, deux cabinets spécialisés en ingénierie de Montréal, au Canada, soit Nucleonex inc. et Hydrosult, qui emploient au total environ 20 personnes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 6 Acquisition d'entreprises (suite)

#### B) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Toutes les acquisitions d'entreprises conclues par SNC-Lavalin en 2011 et en 2010 portaient sur la totalité des actions avec droit de vote, sauf pour l'acquisition de certains actifs d'EACL en octobre 2011.

Le prix d'achat lié à ces acquisitions d'entreprises, lequel peut faire l'objet d'ajustements finaux, s'est établi à 131,4 millions \$ (2010 : 39,1 millions \$), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants à la date d'acquisition de 2,5 millions \$ (2010 : 9,9 millions \$). La répartition du prix d'achat de ces entreprises et la contrepartie totale payée en espèces se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 530 \$	9 896 \$
Créances clients et autres actifs courants	79 908	27 230
Contrats en cours	11 870	171
Immobilisations corporelles	24 970	1 767
Autres actifs non courants	3 448	1 188
Dettes fournisseurs	(39 279)	(16 389)
Autres passifs pris en charge	(55 130)	(3 402)
Actifs nets identifiables des entreprises acquises	28 317	20 461
Goodwill	105 653	28 576
Prix d'achat total	133 970	49 037
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition	2 530	9 896
Prix d'achat total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition	131 440	39 141
Moins : Solde du prix d'achat à payer au cours des prochains exercices	18 455	19 195
Contrepartie en espèces versée pour les entreprises acquises au cours de l'exercice	112 985	19 946
Plus : Solde du prix d'achat des exercices précédents réglé au cours de l'exercice courant	27 414	19 218
Contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie	140 399 \$	39 164 \$

#### C) GOODWILL DÉCOULANT DES ACQUISITIONS

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

#### D) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION D'ENTREPRISES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les frais connexes à l'acquisition d'entreprises de 4,0 millions \$ (2010 : 1,6 million \$) relatifs aux transactions susmentionnées ont été inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs du compte consolidé de résultat.

#### E) INCIDENCE DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES SUR LES RÉSULTATS DE SNC-LAVALIN

Les produits consolidés et le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2011 comprennent environ 142,1 millions \$ et 9,2 millions \$, respectivement, provenant des acquisitions d'entreprises conclues en 2011. Si toutes les acquisitions d'entreprises de 2011 avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les produits et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin consolidés pro forma de SNC-Lavalin auraient été d'environ 7 542,1 millions \$ et 397,9 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma sont des estimations fondées sur les résultats des entreprises acquises avant que SNC-Lavalin n'en fasse l'acquisition, ajustés pour refléter les méthodes comptables de la Société en cas d'écarts importants, qui ne devraient en aucun cas être considérés comme une indication des résultats futurs de SNC-Lavalin.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**7 Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions**

**A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 231 049 \$	1 235 085 \$	1 190 778 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	–	–	620
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 231 049 \$</b>	<b>1 235 085 \$</b>	<b>1 191 398 \$</b>

**B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	40 981 \$	40 283 \$	32 253 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	4 471	5 184	5 061
<b>Liquidités soumises à restrictions — courantes et non courantes</b>	<b>45 452 \$</b>	<b>45 467 \$</b>	<b>37 314 \$</b>
<b>Présentées à l'état de la situation financière comme suit :</b>			
<b>Actifs courants — « Liquidités soumises à restrictions »</b>	<b>39 354 \$</b>	<b>39 369 \$</b>	<b>31 377 \$</b>
<b>Actifs non courants — incluses sous la rubrique     « Actifs financiers non courants » (note 13)</b>	<b>6 098 \$</b>	<b>6 098 \$</b>	<b>5 937 \$</b>

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**8 Créances clients**

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Créances clients :			
Respectant les conditions normales de paiement	<b>851 875 \$</b>	967 424 \$	830 087 \$
Créances en souffrance	<b>417 604</b>	385 720	275 883
Total des créances clients	<b>1 269 479</b>	1 353 144	1 105 970
Provision pour créances douteuses	<b>(113 935)</b>	(79 635)	(63 549)
<b>Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>1 155 544 \$</b>	1 273 509 \$	1 042 421 \$

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou d'un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Solde au début de l'exercice	<b>79 635 \$</b>	63 549 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	<b>61 137</b>	39 018
Radiations de créances clients	<b>(10 555)</b>	(8 451)
Sommes recouvrées	<b>(16 282)</b>	(14 481)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>113 935 \$</b>	79 635 \$

**9 Autres actifs financiers courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Retenues sur contrats avec des clients	<b>139 520 \$</b>	77 000 \$	71 362 \$
Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats	<b>99 014</b>	93 141	127 174
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur favorable	<b>42 960</b>	37 793	26 448
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action (note 21C)	<b>39 671</b>	34 544	47 766
Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services	<b>21 766</b>	19 115	1 694
Autres	<b>53 621</b>	28 661	5 361
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>396 552 \$</b>	290 254 \$	279 805 \$

**10 Autres actifs courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Impôt sur le résultat et autres taxes à recevoir	<b>133 571 \$</b>	94 352 \$	108 761 \$
Charges payées d'avance et autres	<b>32 992</b>	25 776	24 180
<b>Autres actifs courants</b>	<b>166 563 \$</b>	120 128 \$	132 941 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**11 Immobilisations corporelles**

**A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES ICI**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
<b>Valeur comptable brute</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	2 149 288 \$
Ajouts	648 911
Solde au 31 décembre 2011	2 798 199 \$
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	76 474
Dotation aux amortissements	83 990
Solde au 31 décembre 2011	160 464 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
<b>Valeur comptable brute</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	1 725 206 \$
Ajouts	424 082
Solde au 31 décembre 2010	2 149 288 \$
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	–
Dotation aux amortissements	76 474
Solde au 31 décembre 2010	76 474 \$

Valeur comptable nette :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	1 725 206 \$
Au 31 décembre 2010	2 072 814 \$
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>2 637 735 \$</b>

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 671,2 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 302,8 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 353,7 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond principalement à des actifs de transport d'électricité d'AltaLink qui étaient en construction.

AltaLink a un engagement contractuel en vue d'acheter des immobilisations corporelles d'un montant de 1 062,1 millions \$ au 31 décembre 2011.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**11 Immobilisations corporelles (suite)****B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS**

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	67 170 \$	251 477 \$	107 055 \$	58 367 \$	484 069 \$
Ajouts	7 016	31 854	13 637	14 641	67 148
Ajouts provenant d'acquisitions d'entreprises	4 335	3 431	10 269	6 935	24 970
Écarts de change	(643)	(1 668)	(521)	(495)	(3 327)
Cessions / mises hors service / récupérations	–	(15 777)	(4 945)	(1 482)	(22 204)
Solde au 31 décembre 2011	77 878 \$	269 317 \$	125 495 \$	77 966 \$	550 656 \$
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	26 602	224 774	80 525	36 979	368 880
Dotation aux amortissements	2 979	25 341	8 666	6 814	43 800
Écarts de change	(28)	(1 400)	(189)	(237)	(1 854)
Cessions / mises hors service / récupérations	–	(15 365)	(4 014)	(674)	(20 053)
Solde au 31 décembre 2011	29 553 \$	233 350 \$	84 988 \$	42 882 \$	390 773 \$

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	65 579 \$	237 226 \$	105 382 \$	55 717 \$	463 904 \$
Ajouts	3 089	24 816	9 089	8 893	45 887
Ajouts provenant d'acquisitions d'entreprises	856	188	635	88	1 767
Écarts de change	(28)	(3 078)	(1 783)	(954)	(5 843)
Cessions / mises hors service / récupérations	(2 326)	(7 675)	(6 268)	(5 377)	(21 646)
Solde au 31 décembre 2010	67 170 \$	251 477 \$	107 055 \$	58 367 \$	484 069 \$
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	24 560	211 608	80 248	35 816	352 232
Dotation aux amortissements	2 532	23 084	6 710	6 260	38 586
Écarts de change	–	(2 789)	(1 380)	(492)	(4 661)
Cessions / mises hors service / récupérations	(490)	(7 129)	(5 053)	(4 605)	(17 277)
Solde au 31 décembre 2010	26 602 \$	224 774 \$	80 525 \$	36 979 \$	368 880 \$

Valeur comptable nette :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	41 019 \$	25 618 \$	25 134 \$	19 901 \$	111 672 \$
Au 31 décembre 2010	40 568 \$	26 703 \$	26 530 \$	21 388 \$	115 189 \$
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>48 325 \$</b>	<b>35 967 \$</b>	<b>40 507 \$</b>	<b>35 084 \$</b>	<b>159 883 \$</b>

La Société n'a reçu aucune compensation d'une tierce partie qui est incluse dans le résultat net de 2011 et/ou de 2010 pour les éléments d'immobilisations corporelles qui ont été dépréciés, perdus ou abandonnés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 12 Goodwill

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société :

	ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS		TOTAL
		SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	203 786 \$	296 201 \$	20 875 \$	520 862 \$
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	28 576	–	28 576
Écarts de change découlant de la conversion, montant net	–	(7 410)	–	(7 410)
Solde au 31 décembre 2010	203 786	317 367	20 875	542 028
<b>Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice</b>	<b>–</b>	<b>101 357</b>	<b>4 296</b>	<b>105 653</b>
<b>Écarts de change découlant de la conversion, montant net</b>	<b>–</b>	<b>(8 210)</b>	<b>–</b>	<b>(8 210)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>203 786 \$</b>	<b>410 514 \$</b>	<b>25 171 \$</b>	<b>639 471 \$</b>

À la date de transition, le montant du goodwill a été soumis au test de dépréciation. Les prévisions à la date de transition ont montré qu'il n'y avait aucune dépréciation. Aux 31 octobre 2011 et 2010, la Société a évalué le montant recouvrable du goodwill et déterminé qu'il n'y avait pas eu de dépréciation.

Aux termes du test annuel de dépréciation et à la date de transition, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT suivants, qui sont des unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

UGT OU GROUPE D'UGT	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
AltaLink	<b>203 786 \$</b>	203 786 \$	203 786 \$
Services et Ensembles — Europe	<b>137 402</b>	77 249	78 151
Services et Ensembles — Brésil	<b>77 118</b>	84 905	82 857
Services et Ensembles — Autres	<b>195 994</b>	155 213	135 193
O&M	<b>25 171</b>	20 875	20 875
	<b>639 471 \$</b>	542 028 \$	520 862 \$

Les montants recouvrables des UGT ou des groupes d'UGT ont été déterminés à l'aide de calculs de la valeur d'utilité en utilisant des prévisions pour cinq ans pour toutes les UGT ou groupes d'UGT, suivies d'une valeur finale basée sur des extrapolations de flux de trésorerie futurs prévus.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**13 Actifs financiers non courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Provenant des ICI</b>			
Créances en vertu des accords de concession de services	<b>239 113 \$</b>	219 646 \$	190 599 \$
Apports de tiers d'AltaLink	<b>95 285</b>	48 965	62 842
Liquidités soumises à restrictions	<b>6 098</b>	6 098	5 937
Autres	<b>26 373</b>	20 142	6 138
	<b>366 869</b>	294 851	265 516
<b>Provenant des autres activités</b>	<b>45 389</b>	18 444	20 212
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>412 258 \$</b>	313 295 \$	285 728 \$

Pour certains projets, les tiers d'AltaLink contribuent leur part des coûts des projets d'immobilisations à l'avance de la construction. De plus, certains tiers fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée avec la contribution des tiers. Les apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs non courants avec des autres passifs non courants correspondants (voir note 18).

**14 Autres actifs non courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Provenant des ICI</b>			
Immobilisations incorporelles d'AltaLink	<b>104 949 \$</b>	84 965 \$	42 085 \$
Autres	<b>10 089</b>	2 460	337
	<b>115 038</b>	87 425	42 422
<b>Provenant des autres activités</b>	<b>38 483</b>	38 182	31 552
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>153 521 \$</b>	125 607 \$	73 974 \$

Les immobilisations incorporelles d'AltaLink comprennent principalement des droits fonciers. Le taux d'amortissement appliqué aux droits fonciers était de 2,00 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 2,85 %), alors que les taux d'amortissement appliqués par AltaLink à ses autres immobilisations incorporelles s'établissaient entre 12,38 % et 24,32 % (2010 : entre 12,95 % et 25,64 %). Les immobilisations incorporelles en cours de construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne peuvent être utilisées. Au 31 décembre 2011, un montant de 18,8 millions \$ (au 31 décembre 2010 : 3,1 millions \$ et au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : néant) des immobilisations incorporelles n'était pas amorti.

**15 Autres passifs financiers courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût (note 5D)	<b>159 078 \$</b>	214 678 \$	105 600 \$
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	<b>103 605</b>	77 322	104 482
Solde du prix d'achat à payer lié à l'acquisition d'entreprises	<b>20 631</b>	25 356	19 529
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur défavorable	<b>7 717</b>	7 593	10 472
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>291 031 \$</b>	324 949 \$	240 083 \$

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**16 Autres passifs courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Impôt sur le résultat et autres taxes à payer	113 946 \$	62 876 \$	73 991 \$
Passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action (note 21C)	37 743	34 230	47 766
<b>Autres passifs courants</b>	<b>151 689 \$</b>	<b>97 106 \$</b>	<b>121 757 \$</b>

**17 Dette à court terme et dette à long terme****A) FACILITÉS DE CRÉDIT, AVEC RECOURS, RENOUELABLES**

La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel majoré de 0,00 % (2010 : 0,20 %). Au 31 décembre 2011, un montant de 145,9 millions \$ sur ces marges de crédit demeurait inutilisé, la différence de 444,1 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à des lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

**B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Avec recours (au crédit général de la Société)</b>			
Débitures, 7,70 %, complètement remboursées en 2010 à la valeur nominale de 105,0 millions \$	– \$	– \$	104 874 \$
Débitures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable intégralement à échéance	348 369	348 204	348 048
Les débitures échéant en 2010 et celles échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.			
Total de la dette à long terme avec recours	348 369	348 204	452 922
Moins : tranche exigible à moins de un an	–	–	104 874
<b>Dette à long terme avec recours</b>	<b>348 369 \$</b>	<b>348 204 \$</b>	<b>348 048 \$</b>

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**17 Dette à court terme et dette à long terme (suite)****C) DETTE SANS RECOURS PROVENANT DES ICI (NON GARANTIE OU GARANTIE  
UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>AltaLink</b>			
Dettes de premier rang, de 4,46 % à 5,43 %, échéant de 2013 à 2041, garanties par une charge flottante de premier rang sur les actifs d'AltaLink L.P.	<b>1 219 244 \$</b>	945 211 \$	671 543 \$
Dettes non garanties, 5,02 %, échéant en 2012, 10,50 %, échéant en 2015 et 5,21 %, échéant en 2016	<b>392 994</b>	437 200	436 469
Facilité de crédit non garantie de 300 millions \$ (31 décembre 2010 : 150 millions \$ et 1 <sup>er</sup> janvier 2010 : 10 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel et des acceptations bancaires, échéant en 2014	<b>104 500</b>	34 964	–
Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire	<b>18 981</b>	–	47 982
Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire de 850 millions \$ (31 décembre 2010 : 550 millions \$ et 1 <sup>er</sup> janvier 2010 : 400 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut également emprunter au taux préférentiel et des acceptations bancaires, échéant en 2013 et ayant égalité de rang avec les dettes de premier rang. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de néant aux 31 décembre 2011 et 2010 (1 <sup>er</sup> janvier 2010 : néant).			
Autres	<b>433</b>	707	983
<b>Okanagan Lake Concession</b>			
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts d'Okanagan Lake Concession et une cession des produits futurs de la concession.	<b>141 324</b>	149 704	153 021
<b>Autres</b>	<b>11 282</b>	–	–
<b>Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI</b>	<b>1 888 758</b>	1 567 786	1 309 998
<b>Moins : dette à court terme et tranche à court terme de la dette à long terme</b>	<b>327 381</b>	38 762	51 596
<b>Dettes à long terme sans recours provenant des ICI</b>	<b>1 561 377 \$</b>	1 529 024 \$	1 258 402 \$

**D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À COURT TERME ET DE LA DETTE À LONG TERME**

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à court terme et de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE 2011	AVEC RECOURS	SANS RECOURS PROVENANT DES ICI	TOTAL
2012	– \$	327 381 \$	327 381 \$
2013	–	340 171	340 171
2014	–	3 876	3 876
2015	–	49 098	49 098
2016	–	154 332	154 332
Par la suite	350 000	1 026 230	1 376 230
<b>Total</b>	<b>350 000 \$</b>	<b>1 901 088 \$</b>	<b>2 251 088 \$</b>
Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis	(1 631)	(12 330)	(13 961)
<b>Valeur comptable nette de la dette à court terme et de la dette à long terme</b>	<b>348 369 \$</b>	<b>1 888 758 \$</b>	<b>2 237 127 \$</b>

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**18 Autres passifs financiers non courants**

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Passif lié aux apports de tiers d'AltaLink	95 285 \$	48 965 \$	62 842 \$
Autres	35 459	27 432	18 855
<b>Autres passifs financiers non courants</b>	<b>130 744 \$</b>	<b>76 397 \$</b>	<b>81 697 \$</b>

Pour certains projets, les tiers d'AltaLink contribuent leur part des coûts des projets d'immobilisations à l'avance de la construction. De plus, certains tiers fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée avec la contribution des tiers. Les apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs non courants (voir note 13) avec des passifs non courants correspondants.

**19 Provisions**

	RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUTRES <sup>(1)</sup>	TOTAL
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	50 753 \$	126 334 \$	177 087 \$
Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice	24 625	72 146	96 771
Montants utilisés au cours de l'exercice	(9 507)	(44 001)	(53 508)
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	–	(19 675)	(19 675)
Pertes actuarielles comptabilisées dans les capitaux propres	16 033	–	16 033
Désactualisation et effet des variations des taux d'actualisation	6 919	1 207	8 126
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>88 823 \$</b>	<b>136 011 \$</b>	<b>224 834 \$</b>

(1) Les autres provisions incluent principalement les poursuites, les pertes prévues sur certains projets et les provisions pour garantie.

**20 Autres passifs non courants**

Les autres passifs non courants comprennent principalement les contributions reçues par AltaLink de tierces parties et utilisées pour financer certains frais de construction d'immobilisations corporelles qui sont constatées comme des produits sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les autres passifs non courants incluent aussi les montants perçus par AltaLink de l'*Alberta Utilities Commission* afin d'assumer des coûts de récupération qui sont constatés ultérieurement comme des produits lorsque les coûts connexes sont engagés.

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Contributions de tiers d'AltaLink	310 498 \$	247 919 \$	195 071 \$
Fonds liés aux coûts de récupération d'AltaLink	170 596	174 960	173 283
Autres	5 123	9 304	10 121
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>486 217 \$</b>	<b>432 183 \$</b>	<b>378 475 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 21 Capital social

#### A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes d'une manière équitable, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires sont payés ou distribués d'une manière équitable, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

#### B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2011 :

	RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2011, 2009 ET 2007	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2004
Date d'attribution	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Correspond à la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Prix d'exercice des options sur actions	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution	Prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution
Acquisition des droits des options sur actions	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution	Acquisition complète des droits 2 ans après la date d'attribution
Expiration des options sur actions	5 ans après la date d'attribution	6 ans après la date d'attribution
Autres dispositions	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non	En cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, l'acquisition des droits des options se poursuit conformément aux conditions du régime, mais la durée de l'option est restreinte à une période de 2 ans suivant un tel événement. Toutes les options sont immédiatement annulées en cas de cessation d'emploi dans toute autre circonstance

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 21 Capital social (suite)

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2011 et en 2010 :

	2011		2010	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	5 126 117	40,61 \$	5 073 954	35,57 \$
Attribuées <sup>(1)</sup>	1 119 200	54,06 \$	1 110 500	52,45 \$
Exercées <sup>(2)</sup>	(820 216)	32,84 \$	(902 465)	26,98 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(67 586)	44,21 \$	(155 872)	39,84 \$
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>5 357 515</b>	<b>44,57 \$</b>	<b>5 126 117</b>	<b>40,61 \$</b>

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées était de 15,04 \$ en 2011 (15,50 \$ en 2010).

(2) En 2011, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société lors de l'exercice des options sur actions s'élevait à 53,56 \$ (52,63 \$ en 2010).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2011.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN COURS					OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'ATTRIBUTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
De 29,20 \$ à 32,50 \$	2004	2006	131 500	3	30,24 \$	131 500	30,24 \$
De 37,64 \$ à 42,36 \$	2007	2007	688 450	5	37,74 \$	688 450	37,74 \$
De 37,17 \$ à 55,10 \$	2007	2008	1 099 368	15	46,23 \$	696 834	46,23 \$
31,59 \$	2007	2009	914 826	26	31,59 \$	261 735	31,59 \$
37,53 \$	2009	2009	337 421	28	37,53 \$	104 022	37,53 \$
De 52,40 \$ à 57,07 \$	2009	2010	1 074 250	39	52,45 \$	-	- \$
De 51,55 \$ à 54,07 \$	2011	2011	1 111 700	52	54,06 \$	-	- \$
			5 357 515	29	44,57 \$	1 882 541	39,49 \$

Au 31 décembre 2011, 1 188 300 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2011 (31 décembre 2010 : 548 516 options sur actions et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 1 629 891 options sur actions toujours disponibles en vertu du régime d'options sur actions de 2009), tandis que le nombre d'options sur actions toujours disponibles en vertu des régimes d'options sur actions de 2009, 2007 et 2004 était de zéro.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque	2,15%	2,47%
Volatilité attendue du cours de l'action	34,78%	36,64%
Durée attendue de l'option	4 ans	4 ans
Dividendes attendus	1,00%	1,00%

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

#### C) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT EN TRÉSORERIE EST FONDÉ SUR LE PRIX DE L'ACTION

Au 31 décembre 2011, la Société avait 4 régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action pour les cadres, nommément, le régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UAP de 2009 »), le régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), le régime d'unités de participation en actions (« régime d'UAP ») et le régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR »), qui a été introduit en 2010. Au 31 décembre 2011, la Société avait aussi un régime dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, le régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**21 Capital social (suite)**

Le tableau ci-après résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres :

	RÉGIME D'UAP DE 2009	RÉGIME D'UAD DE 2009 / RÉGIME D'UAP <sup>(1)</sup>	RÉGIME D'UAR
Date d'attribution	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Nombre d'unités	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir, le cas échéant	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures
Acquisition des droits des unités	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'attribution
Modalités de rachat ou de conversion	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'UAD 2009 dont les droits sont acquis	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les trente jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période d'acquisition des droits
Prix de rachat	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 4 jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date
Extinctions	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué
Autres dispositions	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la date du premier anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période initiale d'acquisition des droits

(1) Le régime d'UAP a les mêmes modalités et conditions que le régime d'UAD de 2009, sauf que sous certaines conditions, l'acquisition était immédiate, permettant au participant de recevoir 50 % des unités attribuées dans l'année en cours comme un paiement en espèces. Aucune unité n'est disponible pour les attributions futures au titre du régime d'UAP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les modalités et conditions du régime d'UAD sont les suivantes : des unités sont émises aux membres du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. à la fin de chaque trimestre. Chaque membre est tenu de participer au régime d'UAD en différant au moins 25 % de ses jetons de présence annuels. Un nombre additionnel d'unités est également attribué annuellement tel que déterminé par le comité de gouvernance de Groupe SNC-Lavalin inc. Les droits des unités sont acquis immédiatement. Lorsqu'un membre cesse de siéger au conseil d'administration, les unités sont rachetées en espèces immédiatement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 21 Capital social (suite)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010 :

	2011		2010	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)
Régime d'UAP de 2009	35 734	55,00 \$	31 322	52,40 \$
Régime d'UAD de 2009	36 516	54,98 \$	34 027	52,40 \$
Régime d'UAR	91 678	55,07 \$	84 507	52,86 \$
Régime d'UAD	24 717	52,85 \$	22 037	48,82 \$

Le tableau ci-dessous présente les variations au titre des nombres d'unités d'actions en cours en 2011 et en 2010 :

	2011				
	NOMBRE D'UAP DE 2009	NOMBRE D'UAD DE 2009	NOMBRE D'UAR	NOMBRE D'UAP	NOMBRE D'UAD
Unités d'actions en cours au début de l'exercice	31 322	34 027	81 125	341 816	101 128
Attribuées	35 734	36 516	91 678	–	24 717
Exercées	–	–	(4 119)	–	–
Ayant fait l'objet d'une renonciation	–	–	(6 186)	–	–
<b>Unités d'actions en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>67 056</b>	<b>70 543</b>	<b>162 498</b>	<b>341 816</b>	<b>125 845</b>

	2010				
	NOMBRE D'UAP DE 2009	NOMBRE D'UAD DE 2009	NOMBRE D'UAR	NOMBRE D'UAP	NOMBRE D'UAD
Unités d'actions en cours au début de l'exercice	–	–	–	800 136	84 589
Attribuées	31 322	34 027	84 507	–	22 037
Exercées	–	–	–	(458 320)	(5 498)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	–	–	(3 382)	–	–
<b>Unités d'actions en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>31 322</b>	<b>34 027</b>	<b>81 125</b>	<b>341 816</b>	<b>101 128</b>

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé comme étant détenu à des fins de transaction. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers courants », alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action est comptabilisé sous la rubrique « Autres passifs courants ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action. L'arrangement financier est ajusté au besoin pour refléter les nouvelles attributions et/ou les règlements d'unités.

La charge de rémunération, déduction faite d'une perte de 5,6 millions \$ découlant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action qui contrebalance le gain de 5,2 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action en 2011 (2010 : gain de 3,7 millions \$ qui contrebalance la perte de 3,4 millions \$), s'élevait à 8,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 5,5 millions \$).

La valeur intrinsèque totale du passif relatif aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis, a été de 31,7 millions \$ au 31 décembre 2011, 30,5 millions \$ au 31 décembre 2010 et 47,8 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**21 Capital social (suite)****D) RACHAT D' ACTIONS**

En 2011, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2010 : 3,0 millions) d'actions ordinaires pour une période de un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2011 et 2010 ont été les suivants :

	2011	2010
Rachetées et annulées :		
Tranche attribuée au capital social	2 472 \$	2 537 \$
Tranche attribuée aux résultats non distribués	41 799	45 406
	<b>44 271 \$</b>	47 943 \$
Nombre d'actions rachetées et annulées	<b>819 400</b>	901 600
Prix de rachat moyen par action (\$)	<b>54,03 \$</b>	53,18 \$

**E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION — DE BASE ET DILUÉ**

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2011 et en 2010 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	<b>150 897</b>	151 020
Effet dilutif des options sur actions	<b>1 043</b>	1 257
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	<b>151 940</b>	152 277

En 2011, 2 186 950 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (1 095 250 options sur actions en cours en 2010).

**F) DIVIDENDES**

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 126,8 millions \$ ou de 0,84 \$ par action (2010 : 102,7 millions \$ ou 0,68 \$ par action).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 22 Autres composantes des capitaux propres

Les éléments suivants, net de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(33 028) \$	(21 077) \$	- \$
Actifs financiers disponibles à la vente	1 538	1 317	11 215
Couvertures de flux de trésorerie	(24 375)	(15 920)	(1 136)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(59 948)	(31 800)	(14 114)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(115 813) \$</b>	<b>(67 480) \$</b>	<b>(4 035) \$</b>

- > La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- > La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- > La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- > La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**22 Autres composantes des capitaux propres (suite)**

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Écart de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de l'exercice	(21 077) \$	- \$
Pertes de l'exercice	(11 951)	(21 077)
Solde à la fin de l'exercice	(33 028)	(21 077)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de l'exercice	1 317	11 215
Gains de l'exercice	1 395	18 111
Charge d'impôt liée aux gains de l'exercice	(151)	(1 884)
Reclassement en résultat net	(1 183)	(29 567)
Charge d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	160	3 442
Solde à la fin de l'exercice	1 538	1 317
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de l'exercice	(15 920)	(1 136)
Gains (pertes) de l'exercice	(7 618)	38 519
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de l'exercice	2 632	(18 743)
Reclassement en résultat net	(4 241)	(54 927)
Charge d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	3 540	20 367
Solde à la fin de l'exercice avant l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(21 607)	(15 920)
Portion des couvertures de flux de trésorerie attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink allouée aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	(3 690)	-
Économie d'impôt liée à la portion allouée à des couvertures de flux de trésorerie d'AltaLink	922	-
Solde à la fin de l'exercice après l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(24 375)	(15 920)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de l'exercice	(31 800)	(14 114)
Quote-part de l'exercice	(49 738)	(34 178)
Économie d'impôt liée à la quote-part de l'exercice	16 156	11 236
Reclassement en résultat net	6 875	6 928
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(1 441)	(1 672)
Solde à la fin de l'exercice	(59 948)	(31 800)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(115 813) \$</b>	<b>(67 480) \$</b>

La Société prévoit qu'un montant d'environ 13,1 millions \$ de la perte nette non réalisée cumulée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2011 sera reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois, compensant les gains non réalisés sur les éléments couverts sous-jacents concernés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 22 Autres composantes des capitaux propres (suite)

#### GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			2010		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE (CHARGE) D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 442) \$	359 \$	(1 083) \$	- \$	- \$	- \$
Constaté durant l'exercice :						
Régimes de retraite à prestations définies	(15 358)	4 117	(11 240)	(2 204)	544	(1 660)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(675)	169	(507)	762	(185)	577
	(16 033)	4 286	(11 747)	(1 442)	359	(1 083)
<b>Montant cumulé au 31 décembre</b>	<b>(17 475) \$</b>	<b>4 645 \$</b>	<b>(12 830) \$</b>	<b>(1 442) \$</b>	<b>359 \$</b>	<b>(1 083) \$</b>

Les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies sont constatés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des gains et pertes actuariels est inclus dans les résultats non distribués.

### 23 Charges financières nettes

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			2010		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(7 139) \$	(10 158) \$	(17 297) \$	(105) \$	(6 646) \$	(6 751) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	-	21 879	21 879	-	27 754	27 754
Sans recours :						
AltaLink	87 862	-	87 862	71 829	-	71 829
Autre	7 947	-	7 947	8 609	-	8 609
Autre <sup>(1)</sup>	11 061	3 759	14 820	4 761	4 873	9 634
<b>Charges financières nettes</b>	<b>99 731 \$</b>	<b>15 480 \$</b>	<b>115 211 \$</b>	<b>85 094 \$</b>	<b>25 981 \$</b>	<b>111 075 \$</b>

(1) En 2011, les autres charges financières nettes provenant des ICI incluent une perte avant impôt de 5,0 millions \$ liée à l'acquisition d'une débenture d'une filiale se rapportant à la transaction visant AltaLink (note 5A).

### 24 Frais de vente, généraux et administratifs

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Frais de vente	191 282 \$	168 199 \$
Frais généraux et administratifs	463 409	413 500
<b>Frais de vente, généraux et administratifs</b>	<b>654 691 \$</b>	<b>581 699 \$</b>

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**25 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie**

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2011	2010
Diminution (augmentation) des créances clients	69 674 \$	(241 840) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	59 384	(135 748)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(98 480)	6 972
Augmentation des autres actifs courants	(16 793)	(2 970)
Augmentation des dettes fournisseurs	151 221	19 985
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(75 024)	29 690
Augmentation des produits différés	223 617	224 260
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	24 557	(22 045)
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	3 599	(67 784)
<b>Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie</b>	<b>341 755 \$</b>	<b>(189 480) \$</b>

**26 Impôt sur le résultat****A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ**

L'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporelles et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE L'ACQUISITION DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS ALTALINK	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2011
<b>Courants :</b>						
Retenues sur contrats avec des clients	(9 479) \$	– \$	(2) \$	(22 614) \$	– \$	(32 095) \$
Contrats en cours	(14 639)	–	(332)	(12 714)	–	(27 685)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	14 384	–	–	8 043	–	22 427
Passif de rémunération des employés	4 528	–	–	2 044	–	6 572
Passifs courants	50 119	–	10	9 204	56	59 389
Autres	1 248	–	–	(885)	–	363
<b>Non courants :</b>						
Immobilisations corporelles et goodwill	(41 434)	–	(10 396)	(28 469)	8 282	(72 017)
Actifs financiers non courants	(6 473)	–	–	(703)	–	(7 176)
Provisions	(54 171)	–	–	(4 100)	(4 001)	(62 272)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	2 819	14 716	–	(29 654)	(45)	(12 164)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	11 224	4 286	2 553	(1 822)	(6)	16 235
Autres	(6 414)	6 180	488	2 704	518	3 476
Pertes fiscales non utilisées	54 846	–	16	14 370	(4 337)	64 895
<b>Actif (passif) d'impôt sur le résultat différé, montant net</b>	<b>6 558 \$</b>	<b>25 182 \$</b>	<b>(7 663) \$</b>	<b>(64 596) \$</b>	<b>467 \$</b>	<b>(40 052) \$</b>
<b>Présenté sur l'état de la situation financière comme suit :</b>						
<b>Actif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>158 419 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>161 364 \$</b>
<b>Passif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>151 861 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>201 416 \$</b>

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**26 Impôt sur le résultat (suite)**

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2010 se résume comme suit :

	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2010
<b>Courants :</b>						
Retenues sur contrats avec des clients	(1 410) \$	– \$	– \$	(8 069) \$	– \$	(9 479) \$
Contrats en cours	(12 056)	–	–	(2 583)	–	(14 639)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	15 777	–	–	(1 393)	–	14 384
Passif de rémunération des employés	7 612	–	–	(3 084)	–	4 528
Passifs courants	44 946	–	37	4 982	154	50 119
Autres	2 463	–	–	(1 215)	–	1 248
<b>Non courants :</b>						
Immobilisations corporelles et goodwill	(23 960)	–	–	(14 812)	(2 662)	(41 434)
Actifs financiers non courants	(6 311)	–	–	(162)	–	(6 473)
Provisions	(29 104)	–	(22)	(26 367)	1 322	(54 171)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(12 811)	9 565	–	5 996	69	2 819
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	12 492	359	–	(1 627)	–	11 224
Autres	(6 520)	3 181	–	(2 796)	(279)	(6 414)
Pertes fiscales non utilisées	76 304	–	–	(22 203)	745	54 846
<b>Actif d'impôt différé, montant net</b>	<b>67 422 \$</b>	<b>13 105 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>(73 333) \$</b>	<b>(651) \$</b>	<b>6 558 \$</b>
<b>Présenté sur l'état de la situation financière comme suit :</b>						
<b>Actif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>139 265 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>158 419 \$</b>
<b>Passif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>71 843 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>151 861 \$</b>

Au 31 décembre 2011, la Société disposait de 250,1 millions \$ au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital qui expirent par tranches diverses entre 2012 et 2031. Un actif d'impôt sur le résultat différé de 64,9 millions \$ a été comptabilisé sur 218,4 millions \$ de ces pertes. Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable sur lequel les pertes fiscales inutilisées peuvent être utilisées sera disponible.

Un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporelles de 884,6 millions \$ (2010 : 776,3 millions \$) liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des participations dans des coentreprises, car la Société contrôle le moment de la reprise, et il est probable que les différences temporelles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**26 Impôt sur le résultat (suite)****B) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt prévue de SNC-Lavalin calculée selon le taux d'imposition effectif au Canada de 27,7 % (2010 : 29,4 %) et la charge d'impôt présentée dans le résultat net et montre les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011		2010	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	<b>482 234 \$</b>		608 203 \$	
Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin		<b>27,7</b>		29,4
Charge d'impôt sur le résultat prévue	<b>133 690 \$</b>		178 990 \$	
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	<b>(13 941)</b>	<b>(2,9)</b>	(44 811)	(7,3)
Résultat net non visé par l'impôt	<b>(50)</b>	–	3 888	0,6
Produit non imposable provenant de certains ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	<b>(27 549)</b>	<b>(5,7)</b>	(26 892)	(4,4)
Autres écarts permanents aux fins de l'impôt	<b>9 593</b>	<b>2,0</b>	13 111	2,2
Incidence des variations des taux d'imposition sur l'actif d'impôt sur le résultat différé et le passif d'impôt sur le résultat différé	<b>1 323</b>	<b>0,3</b>	(2 886)	(0,5)
Gain en capital non imposable lors des cessions d'actifs et d'ICI	–	–	(6 646)	(1,1)
Autres	<b>(8 174)</b>	<b>(1,7)</b>	6 060	1,0
<b>Charge d'impôt sur le résultat au taux d'imposition effectif</b>	<b>94 892 \$</b>	<b>19,7</b>	120 814 \$	19,9

Le taux d'imposition effectif en 2011 est comparable à celui de 2010.

La charge d'impôt sur le résultat de SNC-Lavalin comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Charge d'impôt exigible	<b>30 296 \$</b>	47 481 \$
Charge d'impôt différé	<b>64 596</b>	73 333
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>94 892 \$</b>	120 814 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**27 Instruments financiers**

**A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2011					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231 049 \$	– \$	– \$	– \$	1 231 049 \$	1 231 049 \$
Liquidités soumises à restrictions	39 354	–	–	–	39 354	39 354
Créances clients	–	–	1 155 544	–	1 155 544	1 155 544
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	39 671	–	–	–	39 671	39 671
Instruments financiers dérivés	–	–	–	42 960	42 960	42 960
Autres actifs financiers courants	–	–	313 921	–	313 921	313 921
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût <sup>(1)</sup>	–	226 362	–	–	226 362	Voir <sup>(1)</sup>
Au coût amorti	–	–	66 879	–	66 879	66 879
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 098	–	–	–	6 098	6 098
Autres :						
À la juste valeur	–	13 505	–	–	13 505	13 505
Au coût / coût amorti	95 285	–	297 370	–	392 655	403 722
<b>Total</b>	<b>1 411 457 \$</b>	<b>239 867 \$</b>	<b>1 833 714 \$</b>	<b>42 960 \$</b>	<b>3 527 998 \$</b>	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**27 Instruments financiers (suite)**

AU 31 DÉCEMBRE	2010					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 235 085 \$	– \$	– \$	– \$	1 235 085 \$	1 235 085 \$
Liquidités soumises à restrictions	39 369	–	–	–	39 369	39 369
Créances clients	–	–	1 273 509	–	1 273 509	1 273 509
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	34 544	–	–	–	34 544	34 544
Instruments financiers dérivés	–	–	–	37 793	37 793	37 793
Autres actifs financiers courants	–	–	217 917	–	217 917	217 917
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût <sup>(1)</sup>	–	179 228	–	–	179 228	Voir <sup>(1)</sup>
Au coût amorti	–	–	55 192	–	55 192	55 192
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 098	–	–	–	6 098	6 098
Autres :						
À la juste valeur	–	13 664	–	–	13 664	13 664
Au coût / coût amorti	48 965	–	244 568	–	293 533	279 760
<b>Total</b>	<b>1 364 061 \$</b>	<b>192 892 \$</b>	<b>1 791 186 \$</b>	<b>37 793 \$</b>	<b>3 385 932 \$</b>	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 27 Instruments financiers (suite)

AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER	2010					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 191 398 \$	– \$	– \$	– \$	1 191 398 \$	1 191 398 \$
Liquidités soumises à restrictions	31 377	–	–	–	31 377	31,377
Créances clients	–	–	1 042 421	–	1 042 421	1 042 421
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	47 766	–	–	–	47 766	47 766
Instruments financiers dérivés	–	–	–	26 448	26 448	26 448
Autres actifs financiers courants	–	–	205 591	–	205 591	205 591
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
À la juste valeur	–	148 054	–	–	148 054	148 054
Au coût <sup>(1)</sup>	–	139 589	–	–	139 589	Voir <sup>(1)</sup>
Au coût amorti	–	–	43 588	–	43 588	43 588
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	5 937	–	–	–	5 937	5 937
Autres :						
À la juste valeur	–	15 376	–	3 759	19 135	19 135
Au coût / coût amorti	62 842	–	197 814	–	260 656	236 830
<b>Total</b>	<b>1 339 320 \$</b>	<b>303 019 \$</b>	<b>1 489 414 \$</b>	<b>30 207 \$</b>	<b>3 161 960 \$</b>	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2011			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	– \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	7 717	–	7 717	7 717
Autres passifs financiers courants	–	283 314	283 314	283 314
Acomptes reçus sur contrats	–	316 714	316 714	316 714
Dettes à court terme et dette à long terme <sup>(2)</sup> :				
Avec recours	–	348 369	348 369	411 079
Sans recours provenant des ICI	–	1 888 758	1 888 758	2 101 628
Autres passifs financiers non courants	8 056	122 688	130 744	130 744
<b>Total</b>	<b>15 773 \$</b>	<b>4 480 238 \$</b>	<b>4 496 011 \$</b>	

(2) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts aux modalités et conditions semblables.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**27 Instruments financiers (suite)**

AU 31 DÉCEMBRE	2010			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	– \$	1 274 658 \$	1 274 658 \$	1 274 658 \$
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	7 593	–	7 593	7 593
Autres passifs financiers courants	–	317 356	317 356	317 356
Acomptes reçus sur contrats	–	422 930	422 930	422 930
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(1)</sup> :				
Avec recours	–	348 204	348 204	387 730
Sans recours provenant des ICI	–	1 567 786	1 567 786	1 675 962
Autres passifs financiers non courants	–	76 397	76 397	76 397
<b>Total</b>	7 593 \$	4 007 331 \$	4 104 924 \$	

  

AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER	2010			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	– \$	1 294 752 \$	1 294 752 \$	1 294 752 \$
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	10 472	–	10 472	10 472
Autres passifs financiers courants	–	229 611	229 611	229 611
Acomptes reçus sur contrats	–	397 329	397 329	397 329
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(1)</sup> :				
Avec recours	–	452 922	452 922	481 005
Sans recours provenant des ICI	–	1 309 998	1 309 998	1 350 826
Autres passifs financiers non courants	–	81 697	81 697	81 697
<b>Total</b>	10 472 \$	3 766 309 \$	3 776 781 \$	

(1) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts aux modalités et conditions semblables.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**27 Instruments financiers (suite)****JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le choix de la méthode d'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur se fait en fonction de la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés décrits pour le niveau 1, observables directement ou indirectement, pour l'actif ou le passif	Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, ainsi que l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action (présenté dans les autres actifs financiers courants)
Niveau 3	Données sur le passif ou l'actif non fondées sur des données de marché observables	Aucun

**B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES**

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

**RISQUE DE CRÉDIT**

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- ii) Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- iii) Les créances clients, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet. Par contre, l'exposition au risque de crédit est généralement limitée, compte tenu du grand nombre de clients de SNC-Lavalin et de la diversité de leurs secteurs d'activité et de leurs secteurs géographiques. De plus, SNC-Lavalin s'emploie à mettre en place des ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour ses projets afin de réduire le risque de crédit sous-jacent.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les créances clients, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, une incidence sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et sur la rentabilité du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tel qu'il est expliqué à la note 9, et les actifs financiers non courants, tel qu'il est expliqué à la note 13.
- v) Les actifs financiers inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût » et classés dans « Prêts et créances », qui comprennent principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy (note 5D).
- vi) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 5D.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 27 Instruments financiers (suite)

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Dans le cadre de son analyse de la liquidité, la Société calcule un montant de liquidités discrétionnaires, qui représente le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non affecté à des activités ni à des investissements dans le secteur ICI. De plus, SNC-Lavalin dispose, au besoin, de marges de crédit consenties par des banques.

Tel qu'il est indiqué à la note 5, l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin inclut environ 2 736,8 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 2 209,1 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 1 911,8 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 492,9 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 361,8 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 322,2 millions \$), et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 721,9 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 441,4 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 316,1 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 17.

#### RISQUE DE MARCHÉ

##### I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (par exemple, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2011			AU 31 DÉCEMBRE 2010			AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
471 149 \$ CA	456 234 \$ US	2012-2016	181 642 \$ CA	172 856 \$ US	2011-2015	290 643 \$ CA	264 634 \$ US	2010-2013
533 003 \$ CA	375 781 €	2012-2015	530 946 \$ CA	375 608 €	2011-2015	368 559 \$ CA	241 171 €	2010-2013
61 806 \$ US	63 829 \$ CA	2012-2013	27 961 \$ US	28 756 \$ CA	2011-2012	27 787 \$ US	29 499 \$ CA	2010-2011
21 457 \$ US	15 698 €	2012	37 098 \$ US	28 689 €	2011	50 924 \$ US	37 474 €	2010
19 793 €	26 761 \$ US	2012-2013	9 756 €	13 368 \$ US	2011	23 639 €	32 777 \$ US	2010
26 223 €	37 066 \$ CA	2012-2013	20 487 €	30 454 \$ CA	2011-2013	19 304 €	29 112 \$ CA	2010-2012

Au 31 décembre 2011, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette favorable de 35,2 millions \$ (31 décembre 2010 : 30,2 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 16,0 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 27 Instruments financiers (suite)

#### ANALYSE DE SENSIBILITÉ

VARIATION DES TAUX DE CHANGE <sup>(1)</sup>	ESTIMATION DE L'INCIDENCE SUR LES AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES <sup>(2)</sup>
Appréciation de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une appréciation de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	La perte cumulative des « Autres composantes des capitaux propres » se serait établie à 79,7 millions \$, par rapport à la perte cumulative de 115,8 millions \$ déclarée au 31 décembre 2011
Diminution de 10 % du dollar canadien pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars canadiens, combinée à une diminution de 10 % du dollar américain pour tous les contrats de change à terme faisant intervenir des dollars américains en échange d'euros	La perte cumulative des « Autres composantes des capitaux propres » se serait établie à 151,9 millions \$, par rapport à la perte cumulative de 115,8 millions \$ déclarée au 31 décembre 2011

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) Sans incidence importante sur le résultat net de la Société, puisque tous les contrats de change à terme conclus par la Société le sont à des fins de couverture, et que les relations de couverture sont hautement efficaces.

Les investissements dans des établissements à l'étranger ne sont habituellement pas couverts contre la fluctuation des devises étrangères. Les gains ou pertes de change relatifs à l'investissement net en capitaux propres dans ces établissements sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres composantes des capitaux propres », dans la catégorie « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger ».

#### II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

#### DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

#### DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

#### III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'arrangement financier conclu avec une institution financière de première catégorie, tel qu'il est décrit à la note 21C.

#### C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2011, SNC-Lavalin avait 1 907,9 millions \$ (31 décembre 2010 : 2 005,6 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 1 652,1 millions \$) de lettres de crédit en circulation.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 28 Gestion de capital

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement moyen des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

Maintenir un capital suffisant et l'accès à des lignes de crédit bancaire satisfaisantes est un élément clé des activités de la Société, puisque cela démontre la solidité financière de la Société ainsi que sa capacité à s'acquitter de ses obligations de bonne exécution sur de nombreux projets, et permet à la Société de fournir des lettres de crédit en garantie pour satisfaire à ses obligations contractuelles. Maintenir un capital suffisant est également un indicateur financier clé qui permet à la Société de conserver sa cote d'investissement de première qualité, ce qui lui donne, entre autres, accès à des arrangements de financement à un coût compétitif.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI qu'elle détient. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. L'investissement de la Société dans ses ICI peut toutefois être à risque si de tels investissements ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30 :70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
Dette avec recours	348 369 \$	348 204 \$	452 922 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 883 068 \$	1 816 778 \$	1 518 208 \$
Moins : Autres composantes des capitaux propres	(115 813)	(67 480)	(4 035)
Plus : Dette avec recours	348 369	348 204	452 922
Capital	2 347 250 \$	2 232 462 \$	1 975 165 \$
<b>Ratio d'endettement avec recours sur capital</b>	<b>15:85</b>	16:84	23:77

De manière générale, lorsqu'elle gère son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions dans le cadre de ses régimes d'options sur actions. De plus, la Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 22 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 11 dernières années.

En 2011, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débentures et à ses marges de crédit bancaire.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**29 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi****A) RÉGIMES DE RETRAITE**

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées, totalisant 70,9 millions \$ en 2011 (2010 : 57,6 millions \$).

SNC-Lavalin a également un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Pour les trois principaux régimes de retraite, les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2010. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Tous les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement financés.

Le montant total en espèces payé par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui représente les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, a été de 78,4 millions \$ en 2011 (2010 : 68,0 millions \$).

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2011	2010
<b>Variation des obligations au titre des prestations de retraite :</b>		
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	122 677 \$	155 323 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 327	840
Intérêts débiteurs	6 202	6 415
Prestations versées	(11 531)	(10 297)
Pertes actuarielles	19 419	3 521
Écarts de change	(1 479)	–
Acquisition d'entreprises	66 835	–
Règlement	–	(33 125)
<b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice</b>	<b>203 450 \$</b>	<b>122 677 \$</b>
<b>Variation des actifs des régimes de retraite :</b>		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	85 244 \$	115 038 \$
Rendement attendu des actifs des régimes	6 038	5 698
Gains actuariels	1 984	633
Écarts de change	(1 283)	–
Prestations versées	(11 531)	(10 297)
Cotisations de l'employeur	7 484	10 361
Acquisition d'entreprises	57 769	–
Règlement	–	(36 189)
<b>Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice</b>	<b>145 705 \$</b>	<b>85 244 \$</b>

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :</b>			
Déficit des régimes de retraite	57 745 \$	37 433 \$	40 285 \$
Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal	689	2 766	3 450
<b>Passif net au titre des prestations constituées</b>	<b>58 434 \$</b>	<b>40 199 \$</b>	<b>43 735 \$</b>

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**29 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Catégorie d'actif</b>			
Titres de capitaux propres	70 % <sup>(1)</sup>	56 %	43 %
Titres de créance	30 % <sup>(1)</sup>	44 %	57 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	100 %	100 %

(1) En raison de l'acquisition d'Interfleet Technology Limited conclue par SNC-Lavalin en 2011, la répartition des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin au 31 décembre 2011 n'est pas représentative de sa politique de gestion d'actifs, ni de ses tendances d'allocation historiques. Il est attendu qu'elle sera modifiée dans le futur pour se rapprocher des tendances d'allocation historiques de SNC-Lavalin.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies et de la charge nette de retraite de SNC-Lavalin se résume comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010
<b>Obligations de retraite au titre des prestations</b>			
Taux d'actualisation	3,82 %	4,57 %	4,64 %
Taux de croissance de la rémunération	4,06 %	4,61 %	4,62 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
<b>Charge nette de retraite au titre des prestations</b>		
Taux d'actualisation	4,62 %	4,64 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	6,85 %	6,30 %
Taux de croissance de la rémunération	4,04 %	4,62 %

L'évaluation par SNC-Lavalin du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes est basée sur les tendances historiques du rendement et sur les prévisions des conseillers financiers quant au rendement futur de chaque catégorie d'actif.

La charge nette de SNC-Lavalin au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 327 \$	840 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations	6 202	6 415
Rendement actuariel attendu des actifs des régimes	(6 038)	(5 698)
Perte sur règlement	–	3 064
Autres	–	74
<b>Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée dans l'exercice</b>	<b>1 491 \$</b>	4 695 \$

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 7,6 millions \$ en 2012 à ses régimes de retraite à prestations définies.

**B) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Au 31 décembre 2011, l'obligation pour les autres avantages complémentaires de retraite s'élevait à 30,4 millions \$ (31 décembre 2010 : 10,6 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 11,3 millions \$), dont 19,1 millions \$ liés aux entreprises acquises en 2011.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 30 Passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, des réclamations ont été faites contre SNC-Lavalin et par celle-ci. Un litige est sujet à de nombreuses incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. De l'avis de la direction, d'après les conseils et les renseignements de ses conseillers juridiques, le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats consolidés de la Société.

#### ENQUÊTE AU BANGLADESH

Comme il a déjà été annoncé le 6 septembre 2011, la Gendarmerie Royale du Canada (« GRC ») enquête sur la participation de la Société dans des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique. La Société croit savoir que l'enquête vise principalement sa participation dans le cadre d'une soumission antérieure à titre de maître d'œuvre du projet, pour le compte du gouvernement du Bangladesh, où la Société aurait supervisé les travaux de l'entrepreneur chargé de l'ensemble du projet. La Banque mondiale se penche également sur la participation de la Société dans cette affaire. La Société croit savoir que l'enquête de la GRC dans cette affaire est en cours, mais qu'aucune accusation n'a été portée contre elle. La Société croit également savoir que l'enquête de la Banque mondiale est en cours, mais qu'aucune sanction ni procédure n'a été entamée contre elle. En raison de la nature de ces enquêtes, il n'est pas possible de prédire leur issue respective avec certitude ou les pertes éventuelles, le cas échéant, qui seraient occasionnées à la Société relativement à celles-ci.

### 31 Contrats de location simple

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location simple à long terme, principalement pour des locaux à bureau, totalisaient 437,7 millions \$ en 2011. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants : 2012 — 89,5 millions \$; 2013 — 76,7 millions \$; 2014 — 68,7 millions \$; 2015 — 59,5 millions \$; 2016 — 43,3 millions \$ et par la suite, 100,0 millions \$.

### 32 Rémunération

#### A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Avantages du personnel à court terme	2 037 228 \$	1 777 272 \$
Rémunération fondée sur des actions	24 349	18 259
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	3 773	6 036
	<b>2 065 350 \$</b>	<b>1 801 567 \$</b>

#### B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les charges comptabilisées au titre de rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, représentant environ 103 personnes (2010 : 93 personnes) et comprenant tous les membres du comité de gestion de la Société et tous les administrateurs du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc., sont détaillées comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Avantages du personnel à court terme	32 290 \$	33 324 \$
Rémunération fondée sur des actions	13 761	11 778
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	3 505	4 854
	<b>49 556 \$</b>	<b>49 956 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 33 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, SNC-Lavalin a constaté des produits de 559,5 millions \$ (2010 : 306,3 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté un bénéfice provenant de ces ICI, qui représente la quote-part de la Société du résultat net de ces ICI, de 102,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 76,9 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 419,6 millions \$ (2010 : 263,7 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 43,7 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 12,0 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 102,8 millions \$). Les autres créances d'actifs financiers non courants de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 83,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 25,5 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : néant). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 129,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 178,6 millions \$ et 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 78,3 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 34 Filiales, coentreprises et entreprises associées

Les principales filiales, entités contrôlées conjointement, activités contrôlées conjointement et entreprises associées de la Société au 31 décembre 2011, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lequel elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des coentreprises sont présentés ci-dessous.

FILIALES	%	PAYS
AltaLink, L.P.	100,0	Canada
Candu Énergie inc.	100,0	Canada
Groupe Qualitas Inc.	100,0	Canada
Groupe Stavibel Inc.	100,0	Canada
Intecsa-Inarsa, S.A.	100,0	Espagne
Interfleet Technology Limited	100,0	Royaume-Uni
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A.	100,0	Colombie
MDH Engineered Solutions Corp.	100,0	Canada
Marte Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Minerconsult Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Nexacor Realty Management Inc.	100,0	Canada
Okanagan Lake Concession Limited Partnership	100,0	Canada
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	100,0	Canada
P.T. SNC-Lavalin TPS	95,0	Indonésie
Rainbow Hospital Partnership	100,0	Canada
S.A. SNC-Lavalin N.V.	100,0	Belgique
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd.	100,0	Malaisie
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd.	100,0	Chine
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U.	100,0	France
SNC-Lavalin Algérie EURL	100,0	Algérie
SNC-Lavalin Angola Lda.	100,0	Angola
SNC-Lavalin Arabia LLC	100,0	Arabie Saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.	100,0	Australie
SNC-Lavalin Chile S.A.	100,0	Chili
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction International SAS	100,0	France
SNC-Lavalin Constructors Inc.	100,0	États-Unis
Programmes de défense SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Dominicana S.A.	100,0	République dominicaine
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited	100,0	Inde
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Eurasia OOO	100,0	Russie
SNC-Lavalin Europe B.V.	100,0	Pays-Bas
SNC-Lavalin Europe S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Opérations & Maintenance inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Peru S.A.	100,0	Pérou
SNC-Lavalin Pharma Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Pharma S.A.	100,0	Belgique
SNC-Lavalin Polska Sp. z o.o.	100,0	Pologne
SNC-Lavalin Romania S.A.	100,0	Roumanie

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**34 Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)**

FILIALES	%	PAYS
SNC-Lavalin S.A.S.	100,0	France
Les Services SNC-Lavalin Itée	100,0	Canada
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited	100,0	Afrique du Sud
SNC-Lavalin UK Limited	100,0	Royaume-Uni
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	100,0	France
Socodec Venezuela C.A.	100,0	Venezuela
The SNC-Lavalin Corporation	100,0	États-Unis

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
<b>Investissements dans des concessions d'infrastructure</b>		
407 International Inc. <sup>(1)</sup>	16,77	Canada
Chinook Roads Partnership	50,0	Canada
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. <sup>(3)</sup>	60,0	Canada
TC Dôme S.A.S. <sup>(3)</sup>	51,0	France

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
SLN-Aecon JV	50,0	Canada
SNC-Lavalin Graham Joint Venture	50,0	Canada
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC	49,0	Émirats arabes unis
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A.	33,33	Haïti
JV Vault	50,0	Canada

ENTREPRISES ASSOCIÉES	%	PAYS
<b>Investissements dans des concessions d'infrastructure</b>		
Astoria Project Partners LLC	21,0	États-Unis
Astoria Project Partners II LLC <sup>(2)</sup>	18,5	États-Unis
InTransit BC Limited Partnership	33,3	Canada
Malta International Airport p.l.c. <sup>(2)</sup>	15,5	Malte
Myah Tipaza S.p.A.	25,5	Algérie
Rayalseema Expressway Private Limited	36,9	Inde
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	26,0	Algérie
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. <sup>(3)</sup>	51,1	France

<b>Autre</b>		
DAO VNIPlneft	48,0	Russie

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International Inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C., TC Dôme S.A.S. et Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A., la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS

Tel qu'il est mentionné à la note 2, les présents états financiers sont les premiers états financiers consolidés de la Société établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En octobre 2009, le CNC a réaffirmé que la date de basculement serait le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la conversion aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Par conséquent, les méthodes comptables de la Société conformes aux IFRS décrites à la note 2 ont été appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2011 et pour l'exercice terminé à cette date, de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de même que de toutes les informations comparatives fournies dans ces états financiers. Par conséquent, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 correspond à la date de transition (la « date de transition ») marquant le passage de la Société des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada aux IFRS.

La présente note a été préparée dans le but d'expliquer au lecteur les répercussions pour la Société du passage des PCGR du Canada aux IFRS. Elle est structurée comme suit :

SECTION	TITRE	OBJECTIF
35.1	Résumé	Présente un aperçu des principales différences comptables relatives aux méthodes comptables de la Société découlant de l'adoption des IFRS
35.2	Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société à la date de transition et au 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
35.3	Incidence de l'adoption des IFRS sur le compte consolidé de résultat de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour le compte consolidé de résultat de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
35.4	Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé du résultat global de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé du résultat global de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
35.5	Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société	Décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 et par la suite
35.6	Autres	Décrit d'autres directives des IFRS quant au 1 <sup>er</sup> janvier 2010

#### 35.1 RÉSUMÉ

Comme l'exigent les IFRS, la Société a appliqué l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (l'« IFRS 1 »), à la préparation de ses premiers états financiers consolidés conformément aux IFRS. Selon le principe général qui sous-tend l'IFRS 1, les premiers états financiers conformes aux IFRS doivent être préparés comme si la Société avait utilisé les IFRS en guise de cadre conceptuel pour sa comptabilité depuis sa constitution (c'est-à-dire, une application rétrospective).

L'IFRS 1 n'exige pas le retraitement de tous les états financiers historiques antérieurs à la date de transition (le 1<sup>er</sup> janvier 2010), mais l'incidence sur le résultat net des différences cumulatives entre les PCGR du Canada et les IFRS découlant des transactions effectuées avant cette date doit être comptabilisée à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Comme l'adoption des IFRS constitue un fardeau considérable pour les émetteurs qui les appliquent pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et d'exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exceptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente note, ce qui a entraîné l'application prospective des IFRS pour ces exceptions et exemptions.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS (suite)

Au moment du passage aux IFRS, certaines méthodes comptables de la Société ne requéraient aucune modification, tandis que d'autres ont été modifiées. Le tableau qui suit présente les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada qui ont eu une incidence sur les états financiers consolidés de la Société :

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
<b>Accords de concession de services (IFRIC 12) [note a de la section 35.2]</b>				
L'IFRIC 12 donne des directives sur la comptabilisation de certains accords de partenariat public-privé admissibles. Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les infrastructures en appliquant soit le modèle de l'immobilisation incorporelle, soit le modèle de l'actif financier, ou une combinaison des deux.	Aucune norme équivalente. Le traitement comptable découle des normes comptables pertinentes, selon les faits et circonstances propres à l'accord.	Les ajustements relatifs à l'application rétrospective de l'IFRIC 12 ont été constatés dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société à la date de transition aux IFRS.	La Société adoptera les recommandations de l'IFRIC 12 pour la comptabilisation de ses accords de partenariat public-privé admissibles.	Oui
<b>Participations dans des coentreprises (IAS 31) [note b de la section 35.2]</b>				
Les IFRS permettent actuellement de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en appliquant soit la méthode de la mise en équivalence, soit la méthode de la consolidation proportionnelle. Les IFRS exigent qu'un coentrepreneur comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement et des actifs contrôlés conjointement.	Les PCGR du Canada exigent que la méthode de la consolidation proportionnelle soit utilisée pour tous les types de coentreprises.	Lors de la transition aux IFRS, la Société a choisi de comptabiliser ses entités contrôlées conjointement, principalement les ICI, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. À la date de transition, l'ajustement lié à cette modification de méthode comptable a été constaté dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société. Cet ajustement s'applique aux placements dont la valeur comptable est négative.	La Société continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement, tandis que la méthode de la mise en équivalence s'applique aux entités contrôlées conjointement (principalement les ICI).	Oui
<b>Regroupements d'entreprises (IFRS 3)</b>				
Les IFRS exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont constatés à leur juste valeur totale, tandis que les composantes des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont constatées soit : i) à leur juste valeur; ii) selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des montants constatés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition sont constatés dans les charges de la période, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	En vertu des PCGR du Canada, les acquisitions d'entreprises étaient comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables et le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient constatés au titre de la quote-part de l'acquéreur de la juste valeur des actifs nets acquis. Toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise était constatée au titre de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans la valeur comptable nette des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition étaient capitalisés dans le goodwill, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	Comme le permet l'exemption facultative de l'IFRS 1, une entité peut décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010. Cependant, la Société a respecté toutes les exigences de l'IFRS 1 pour ce qui est des regroupements d'entreprises qu'elle a constatés avant la date de transition. Aucun ajustement lié aux regroupements d'entreprises n'a été inscrit par la Société à la date de transition aux IFRS.	Tous les regroupements d'entreprises survenus à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 sont constatés au moyen de la méthode de l'acquisition.	Non

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**35 Première application des IFRS (suite)**

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
<b>Avantages du personnel (IAS 19) [note d.2 de la section 35.2]</b>				
Les IFRS permettent de comptabiliser les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.	Les PCGR du Canada exigent que les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi soient comptabilisés dans le résultat net.	L'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 permet la comptabilisation des écarts actuariels cumulés non constatés au moyen d'un ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et a constaté un ajustement au titre du solde de ses pertes actuarielles cumulatives nettes non constatées en vertu des PCGR du Canada dans ses résultats non distribués d'ouverture à la date de transition.	L'incidence des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi n'influera plus sur le résultat net, conformément au choix de méthode comptable de la Société. L'incidence des écarts actuariels sera comptabilisée immédiatement dans les capitaux propres plutôt que constatée dans le résultat net sur une période de temps donnée.	Non
<b>Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) [note d.3 de la section 35.2]</b>				
Les IFRS ne font aucune distinction entre les établissements étrangers autonomes et les établissements étrangers intégrés. Elles exigent plutôt que toutes les entités, y compris les établissements à l'étranger, déterminent leur monnaie fonctionnelle et convertissent leurs résultats et leur situation financière dans cette monnaie. Ensuite, les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie fonctionnelle de l'entité présentant l'information financière sont convertis dans la monnaie de présentation, afin que les établissements à l'étranger soient inclus dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle ou selon la méthode de la mise en équivalence au moyen d'une méthode équivalant à la méthode du cours de clôture.	Les PCGR du Canada exigent de convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes selon la méthode du cours de clôture et de convertir les états financiers des établissements étrangers intégrés selon la méthode temporelle.	L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité de remettre à zéro ses écarts de change cumulés pour tous les établissements à l'étranger en transférant le solde de ses écarts de change cumulés, compris dans l'état des variations des capitaux propres, dans ses résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et a transféré dans ses résultats non distribués le solde calculé selon les PCGR du Canada inclus dans les autres composantes des capitaux propres, sous la rubrique « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », à la date de transition aux IFRS.	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010, la Société applique les directives des IFRS quant aux monnaies étrangères sur une base prospective, sans aucune incidence significative prévue sur son résultat net.	Non

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
<b>Activités assujetties à la réglementation des tarifs [note c.5 de la section 35.2]</b>				
Il n'existe aucune norme spécifique sur les activités assujetties à la réglementation des tarifs.	Les PCGR du Canada donnent des directives pour les entités assujetties à la réglementation des tarifs sur la constatation de leurs actifs réglementaires et de leurs passifs réglementaires.	La valeur comptable des éléments des immobilisations corporelles ou incorporelles assujettis à la réglementation des tarifs peut comprendre, en vertu des PCGR du Canada, des montants qui ne peuvent être capitalisés en vertu des IFRS. En vertu de l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1, en vigueur pour les exercices ouverts depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2011, une entité peut utiliser la valeur comptable établie selon les PCGR du Canada pour de tels éléments comme solde d'ouverture à la date de transition aux IFRS, si elle adopte de façon anticipée cette exemption facultative le 1 <sup>er</sup> janvier 2010. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption facultative le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 et l'a appliquée aux éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, sa filiale dont les activités d'exploitation de lignes de transport d'électricité et de postes électriques en Alberta, au Canada, sont assujetties à la réglementation des tarifs. Les éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink assujettis à la réglementation des tarifs sont, par conséquent, comptabilisés au solde établi selon les PCGR du Canada dans l'état consolidé de situation financière de la Société à la date de transition aux IFRS et par la suite.	Les immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs et qui ont été construites ou acquises le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 ou après cette date, sont comptabilisées selon les dispositions pertinentes applicables des IFRS. Aucune incidence significative n'est prévue sur le résultat net d'AltaLink suite au passage aux IFRS.	Non pour les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs
		Tous les autres actifs et passifs d'AltaLink sont assujettis à l'obligation d'application rétrospective prévue par l'IFRS 1, sous réserve des exceptions obligatoires et des exemptions facultatives.		Oui pour tous les autres actifs et passifs
<b>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39) [note d.1 de la section 35.2]</b>				
Les IFRS exigent que tous les actifs financiers disponibles à la vente soient évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être établie de façon fiable.	Selon les PCGR du Canada, les titres non cotés sont évalués au coût, même si la juste valeur peut être déterminée de façon fiable.	La Société a évalué ses titres non cotés à la juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2010, sauf les titres pour lesquels la juste valeur n'a pu être déterminée de façon fiable, et a comptabilisé un ajustement correspondant dans les autres composantes des capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2010.	Après le 1 <sup>er</sup> janvier 2010, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de ces titres sont constatés dans l'état du résultat global.	Oui

Les autres exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1, ainsi que d'autres normes comptables en vertu desquelles la Société doit faire le choix d'une méthode parmi des méthodes comptables permises ne sont pas analysées ici, puisque leur incidence est négligeable pour la Société.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.2 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 (« ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'OUVERTURE ») ET AU 31 DÉCEMBRE 2010**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010						IFRS
	PCGR DU CANADA	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS				INCIDENCE FISCALE	
		IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES		
<b>ACTIF</b>		(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
<b>Actifs courants</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 218 225	–	(26 827)	–	–	–	1 191 398
Liquidités soumises à restrictions	68 185	–	(36 808)	–	–	–	31 377
Créances clients et autres débiteurs	1 480 478	(16 537)	(6 588)	(414 932)	–	–	1 042 421
Contrats en cours	479 637	–	–	–	–	–	479 637
Contrats en cours provenant des accords de concession	33 941	(33 941)	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers courants	–	1 694	(3 824)	281 935	–	–	279 805
Actif d'impôt sur le résultat différé	112 557	–	–	(112 557)	–	–	–
Autres actifs courants	–	–	(56)	132 997	–	–	132 941
<b>Total des actifs courants</b>	<b>3 393 023</b>	<b>(48 784)</b>	<b>(74 103)</b>	<b>(112 557)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 157 579</b>
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	2 217 047	(144 309)	(384 747)	37 215	–	–	1 725 206
Provenant des autres activités	113 952	–	–	–	(2 280)	–	111 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	469 402	40 097	9 976	43 588	12 800	–	575 863
Goodwill	520 862	–	–	–	–	–	520 862
Actif d'impôt sur le résultat différé	–	–	(8 555)	112 557	38 775	(3 512)	139 265
Actis financiers non courants	–	190 599	(52 585)	145 082	2 632	–	285 728
Autres actifs non courants	491 997	–	(271 438)	(146 585)	–	–	73 974
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 206 283</b>	<b>37 603</b>	<b>(781 452)</b>	<b>79 300</b>	<b>51 927</b>	<b>(3 512)</b>	<b>6 590 149</b>

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010						
		INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS					
	PCGR DU CANADA	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES	INCIDENCE FISCALE	IFRS
		(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>							
<b>Passifs courants</b>							
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	1 702 034	–	(16 975)	(390 307)	–	–	1 294 752
Acomptes reçus sur contrats	397 329	–	–	–	–	–	397 329
Produits différés	505 531	(328)	(620)	5 606	–	–	510 189
Autres passifs financiers courants	–	–	4 094	235 989	–	–	240 083
Autres passifs courants	–	–	–	121 757	–	–	121 757
Tranche courante de la dette à long terme :							
Avec recours	104 874	–	–	–	–	–	104 874
Sans recours provenant des ICI	139 183	–	(135 193)	47 606	–	–	51 596
<b>Total des passifs courants</b>	<b>2 848 951</b>	<b>(328)</b>	<b>(148 694)</b>	<b>20 651</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 720 580</b>
Dette à long terme :							
Avec recours	348 048	–	–	–	–	–	348 048
Sans recours provenant des ICI	2 005 485	–	(699 477)	(47 606)	–	–	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	–	–	–	83 225	(1 528)	–	81 697
Provisions	–	–	–	109 529	21 882	–	131 411
Autres passifs non courants	464 666	–	–	(86 191)	–	–	378 475
Passif d'impôt sur le résultat différé	24 408	–	6 654	(308)	38 775	2 314	71 843
<b>Total du passif</b>	<b>5 691 558</b>	<b>(328)</b>	<b>(841 517)</b>	<b>79 300</b>	<b>59 129</b>	<b>2 314</b>	<b>4 990 456</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	80 033	–	–	(80 033)	–	–	–
<b>Capitaux propres</b>							
Capital social	397 735	–	–	–	–	–	397 735
Surplus d'apport	33 473	–	–	(33 473)	–	–	–
Résultats non distribués	1 026 790	36 513	63 196	33 473	(31 960)	(3 504)	1 124 508
Autres composantes des capitaux propres	(23 306)	–	(3 131)	–	24 724	(2 322)	(4 035)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 434 692	36 513	60 065	–	(7 236)	(5 826)	1 518 208
Participations ne donnant pas le contrôle	–	1 418	–	80 033	34	–	81 485
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 434 692</b>	<b>37 931</b>	<b>60 065</b>	<b>80 033</b>	<b>(7 202)</b>	<b>(5 826)</b>	<b>1 599 693</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>7 206 283</b>	<b>37 603</b>	<b>(781 452)</b>	<b>79 300</b>	<b>51 927</b>	<b>(3 512)</b>	<b>6 590 149</b>

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010							
	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS							IFRS
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES	INCIDENCE FISCALE	
<b>ACTIF</b>		(note 35.2 e)	(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 288 232	-	-	(53 147)	-	-	-	1 235 085
Liquidités soumises à restrictions	340 063	-	-	(300 694)	-	-	-	39 369
Créances clients et autres débiteurs	1 673 082	-	(16 537)	(5 960)	(377 076)	-	-	1 273 509
Contrats en cours	624 547	(16 412)	-	-	-	-	-	608 135
Contrats en cours provenant des accords de concession	167 097	-	(82 249)	(84 848)	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	19 115	15 054	255 477	608	-	290 254
Actif d'impôt sur le résultat différé	78 306	-	-	-	(78 306)	-	-	-
Autres actifs courants	-	-	-	(1 471)	121 599	-	-	120 128
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 171 327</b>	<b>(16 412)</b>	<b>(79 671)</b>	<b>(431 066)</b>	<b>(78 306)</b>	<b>608</b>	<b>-</b>	<b>3 566 480</b>
Immobilisations corporelles :								
Provenant des ICI	2 588 649	-	(141 289)	(380 799)	22 548	(16 295)	-	2 072 814
Provenant des autres activités	117 510	-	-	-	-	(2 321)	-	115 189
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	386 696	-	61 348	123 712	55 192	-	-	626 948
Goodwill	543 642	-	-	-	-	(1 614)	-	542 028
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	(6 545)	78 306	91 978	(5 320)	158 419
Actifs financiers non courants	-	-	219 646	(356 162)	429 282	20 529	-	313 295
Autres actifs non courants	795 399	-	-	(270 282)	(399 510)	-	-	125 607
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 603 223</b>	<b>(16 412)</b>	<b>60 034</b>	<b>(1 321 142)</b>	<b>107 512</b>	<b>92 885</b>	<b>(5 320)</b>	<b>7 520 780</b>

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010							IFRS
	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS							
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS	AUTRES	INCIDENCE FISCALE	
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		(note 35.2 e)	(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.2 c)	(note 35.2 d)		
<b>Passifs courants</b>								
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 666 117	-	(17)	(18 407)	(373 035)	-	-	1 274 658
Acomptes reçus sur contrats	551 862	-	-	(128 932)	-	-	-	422 930
Produits différés	700 279	-	(744)	19 782	8 870	-	-	728 187
Autres passifs financiers courants	-	-	-	129 080	195 869	-	-	324 949
Autres passifs courants	-	1 476	-	-	95 630	-	-	97 106
Tranche courante de la dette à long terme :								
Avec recours	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans recours provenant des ICI	6 651	-	-	(2 463)	34 574	-	-	38 762
<b>Total des passifs courants</b>	2 924 909	1 476	(761)	(940)	(38 092)	-	-	2 886 592
Dette à long terme :								
Avec recours	348 204	-	-	-	-	-	-	348 204
Sans recours provenant des ICI	2 981 448	-	-	(1 417 850)	(34 574)	-	-	1 529 024
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	(660)	75 858	1 199	-	76 397
Provisions	-	-	-	-	155 543	21 544	-	177 087
Autres passifs non courants	481 148	-	-	(2 189)	(46 776)	-	-	432 183
Passif d'impôt sur le résultat différé	56 493	-	-	3 053	(4 447)	91 978	4 784	151 861
<b>Total du passif</b>	6 792 202	1 476	(761)	(1 418 586)	107 512	114 721	4 784	5 601 348
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	-	(102 595)	-	-	-
<b>Capitaux propres</b>								
Capital social	424 935	-	-	-	-	-	-	424 935
Surplus d'apport	42 742	-	-	-	(42 742)	-	-	-
Résultats non distribués	1 315 692	(17 888)	60 778	100 475	42 742	(32 790)	(9 686)	1 459 323
Autres composantes des capitaux propres	(74 943)	-	-	(3 031)	-	10 912	(418)	(67 480)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 708 426	(17 888)	60 778	97 444	-	(21 878)	(10 104)	1 816 778
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	17	-	102 595	42	-	102 654
<b>Total des capitaux propres</b>	1 708 426	(17 888)	60 795	97 444	102 595	(21 836)	(10 104)	1 919 432
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	8 603 223	(16 412)	60 034	(1 321 142)	107 512	92 885	(5 320)	7 520 780

Se reporter aux pages 165 à 176 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

## RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010	31 DÉCEMBRE 2010
<b>Total de l'avoir des actionnaires en vertu des PCGR du Canada</b>		1 434 692	1 708 426
Accords de concession de services	35.2 a	37 931	60 795
Entités contrôlées conjointement	35.2 b	60 065	97 444
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres	35.2 c.1	80 033	102 595
Évaluation des titres disponibles à la vente	35.2 d.1	15 432	1 620
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	35.2 d.2	(19 366)	(18 847)
Correction de 2010	35.2 e	–	(16 412)
Autres		(3 268)	(4 609)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres, avant impôt sur le résultat		170 827	222 586
Incidence fiscale de ce qui précède		(5 826)	(11 580)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres		165 001	211 006
<b>Total des capitaux propres en vertu des IFRS</b>		<b>1 599 693</b>	<b>1 919 432</b>

**35.2 A. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12)**

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), de manière rétrospective. L'IFRIC 12 fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- i) contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii) contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

En règle générale, dans un accord de concession de services public-privé entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12, l'infrastructure sous-jacente sert à offrir des services publics (par exemple, des routes, des ponts, des hôpitaux, des centrales électriques, etc.) aux usagers de ces services. L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. La durée des accords est très variable, mais des périodes de 20 à 40 ans sont courantes.

Aux termes de tels accords de concession, le concessionnaire comptabilise l'infrastructure en appliquant i) le modèle de l'immobilisation incorporelle si le concessionnaire assume un risque lié à la demande du fait de l'utilisation de l'infrastructure; ii) le modèle de l'actif financier si le concessionnaire n'assume pas un tel risque; ou iii) une combinaison des deux modèles (le modèle mixte) si le concessionnaire assume une partie du risque lié à la demande.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

Il a été déterminé que les ICI de la Société figurant dans le tableau suivant faisaient partie du champ d'application de l'IFRIC 12 :

	MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER	MODÈLE DE L'IMMOBILISATION INCORPORELLE	MODÈLE MIXTE
ICI existants au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 :			
InTransit BC Limited Partnership	✓		
Okanagan Lake Concession Limited Partnership	✓		
Groupe Immobilier Ovation (Québec) inc.	✓		
TC Dôme S.A.S.	✓		
ICI conclus après le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 :			
Chinook Roads Partnership	✓		
Groupe immobilier santé McGill	✓		
Rainbow Hospital Partnership	✓		
Rayalseema Expressway Private Limited		✓	
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.			✓

Aux termes des accords de concession de services en question, le concessionnaire confie habituellement en sous-traitance l'IAC ainsi que l'exploitation et l'entretien à des filiales ou à des coentreprises de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des accords de concession entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12 pour lesquels le modèle de l'actif financier s'applique :

<b>Risque lié à la demande</b>	Le gouvernement assume le risque lié à la demande, puisqu'il verse à la Société un montant en numéraire fixe, habituellement sous réserve de la disponibilité et des objectifs de rendement, indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure.
<b>Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société</b>	<p><b>Principe général :</b> La Société comptabilise le total de la contrepartie dans les produits selon la juste valeur de chacun des livrables. Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe générés par les filiales ou les coentreprises de la Société agissant à titre d'entrepreneur ou d'exploitant pour le concessionnaire ne sont pas éliminés, de sorte que la Société constate les produits et le résultat lié à toutes les activités fournies dans le cadre de l'accord de concession.</p> <p><b>Produits liés à la construction :</b> La Société constate les produits et les coûts liés à la construction d'une infrastructure conformément à l'IAS 11, <i>Contrats de construction</i> (« IAS 11 »), selon la même méthode que tout autre contrat de construction, et classe ces produits dans la catégorie d'activité « Ensembles ».</p> <p><b>Produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien :</b> La Société constate les produits et les coûts liés aux activités d'exploitation et d'entretien d'une infrastructure comme tout autre contrat d'exploitation et d'entretien et classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&amp;M ».</p> <p><b>Produits liés à la remise en état :</b> Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés conformément à l'IAS 11, selon la même méthode que tout autre contrat similaire, et la Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&amp;M ».</p> <p><b>Produits financiers :</b> Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les produits de la catégorie d'activité « ICI ».</p>
<b>Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société</b>	Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services » présentés dans les « Autres actifs financiers courants » ou les « Actifs financiers non courants » des états consolidés de la situation financière de la Société. Le solde du poste « Créances en vertu des accords de concession de services » est réduit du montant versé par le gouvernement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS (suite)

Pour les accords de concession comptabilisés selon le modèle de l'immobilisation incorporelle, le concessionnaire comptabilise une immobilisation incorporelle dans la mesure où il reçoit le droit de facturer l'utilisation de l'actif.

Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés dans la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle pendant la phase de construction. Les coûts d'emprunt cessent d'être capitalisés lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête à être utilisée.

Le seul accord de concession de services de la Société qui est comptabilisé selon le modèle de l'immobilisation incorporelle est REPL, qui est un ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

#### 35.2 B. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

La Société exerce certaines de ses activités par l'intermédiaire de coentreprises, qui sont principalement des activités contrôlées conjointement, dans le cas des catégories Services, Ensembles et O&M, et des entités contrôlées conjointement, dans le cas des ICI.

##### *ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT*

Aux termes des PCGR du Canada, les activités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, la Société comptabilise les actifs dont elle a le contrôle, les passifs qu'elle contracte et les charges qu'elle engage, de même que sa quote-part des produits générés de la vente de biens et services par les activités contrôlées conjointement. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à la date de transition ni par la suite en ce qui a trait à la comptabilisation de ses activités contrôlées conjointement.

##### *ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT*

Aux termes des IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement doivent être comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Aux termes des PCGR du Canada, ces participations étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Afin que la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement, qui se rapportent essentiellement aux ICI, reflète mieux la nature des activités en question, la Société a choisi d'adopter la méthode de la mise en équivalence au moment de son passage aux IFRS. Le recours à cette méthode pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement procure au lecteur une meilleure connaissance des actifs sous-jacents de la Société, de la provenance de ses produits et de ses ressources financières, que la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Société constatait sa quote-part d'actifs et de passifs sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle ou à l'égard desquels elle n'est liée par aucune obligation, notamment la dette qui est sans recours contre la Société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS (suite)

#### INCIDENCE SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

À la date de transition et au 31 décembre 2010, la Société a éliminé sa quote-part des actifs et des passifs consolidés proportionnellement liés à ses participations dans des entités contrôlées conjointement et a comptabilisé son investissement net dans ces entités à titre d'« ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût », en ce qui a trait aux entités contrôlées conjointement relatives aux ICI.

Aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société comptabilise sa quote-part des pertes des entités contrôlées conjointement, sans égard pour la valeur comptable de son investissement dans les entités en question. Par conséquent, le solde des participations dans des entités contrôlées conjointement se chiffrait à un montant négatif de 60,1 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de 97,5 millions \$ au 31 décembre 2010, surtout à cause de l'Autoroute 407.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Comme la Société n'a pas contracté d'obligation juridique ou implicite pas plus qu'elle n'a effectué de paiements au nom de ces entités contrôlées conjointement, la valeur comptable des investissements de la Société dans ces entités n'est pas négative aux termes des IFRS, mais s'établit à néant.

Par conséquent, le changement de méthode comptable servant à comptabiliser les entités contrôlées conjointement de la Société (passage de la méthode de la consolidation proportionnelle aux termes des PCGR du Canada à la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS) a été pris en compte de manière rétrospective et s'est traduit par une augmentation de 60,1 millions \$ des capitaux propres de la Société à la date de transition (soit une hausse de 63,2 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ des autres composantes des capitaux propres) et de 97,5 millions \$ au 31 décembre 2010 (soit une hausse de 100,5 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,0 millions \$ des autres composantes des capitaux propres), variation qui se rapporte principalement à l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

#### INCIDENCE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

En ce qui a trait au compte consolidé de résultat, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait de la Société qu'elle consolide ligne par ligne sa quote-part des produits des activités ordinaires et des charges des entités contrôlées conjointement.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence exige de la Société qu'elle comptabilise dans le compte de résultat sa quote-part du résultat net de ses entités contrôlées conjointement pour la période. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à néant, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, les ajustements apportés au compte consolidé de résultat de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sont les suivants : i) élimination des produits et des charges comptabilisés antérieurement par la Société selon la méthode de la consolidation proportionnelle ; ii) comptabilisation par la Société de sa quote-part du résultat net pour l'exercice provenant de ses entités contrôlées conjointement dont le compte d'investissements indique une valeur comptable positive au 31 décembre 2010 ; et iii) comptabilisation par la Société des dividendes reçus de ses entités contrôlées conjointement qui excèdent la valeur comptable de l'investissement.

Se reporter à la note 5 pour obtenir de l'information additionnelle concernant les entités contrôlées conjointement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la Société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS (suite)

#### 35.2 C. RECLASSEMENTS

Les reclassements suivants ont été apportés aux états consolidés de la situation financière de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et au 31 décembre 2010, tandis que l'incidence globale du reclassement est présentée dans la colonne « Reclassements » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (« état de la situation financière d'ouverture ») et au 31 décembre 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010						TOTAL
	RECLASSEMENTS						
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 C.1	NOTE 35.2 C.2	NOTE 35.2 C.3	NOTE 35.2 C.4	NOTE 35.2 C.5	NOTE 35.2 C.6	
<b>Actifs courants</b>							
Créances clients et autres débiteurs	-	(414 932)	-	-	-	-	(414 932)
Autres actifs financiers courants	-	281 935	-	-	-	-	281 935
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	(112 557)	-	-	-	(112 557)
Autres actifs courants	-	132 997	-	-	-	-	132 997
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(112 557)	-	-	-	(112 557)
<b>Actifs non courants</b>							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	200 675	(163 460)	-	37 215
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	43 588	-	-	-	-	43 588
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	112 557	-	-	-	112 557
Actifs financiers non courants	-	145 082	-	-	-	-	145 082
Autres actifs non courants	-	(188 670)	-	-	42 085	-	(146 585)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	112 557	200 675	(121 375)	-	191 857
<b>Total de l'incidence sur les actifs</b>	-	-	-	200 675	(121 375)	-	79 300

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010						
	RECLASSEMENTS						
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 C.1	NOTE 35.2 C.2	NOTE 35.2 C.3	NOTE 35.2 C.4	NOTE 35.2 C.5	NOTE 35.2 C.6	TOTAL
<b>Passifs courants</b>							
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	-	(359 438)	-	-	-	(30 869)	(390 307)
Produits différés	-	-	-	5 606	-	-	5 606
Autres passifs financiers courants	-	235 989	-	-	-	-	235 989
Autres passifs courants	-	121 757	-	-	-	-	121 757
Tranche courante de la dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	47 606	-	-	-	-	47 606
Incidence nette sur les passifs courants	-	45 914	-	5 606	-	(30 869)	20 651
<b>Passifs non courants</b>							
Dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	(47 606)	-	-	-	-	(47 606)
Autres passifs financiers non courants	-	191 580	-	-	(108 355)	-	83 225
Provisions	-	-	-	-	-	109 529	109 529
Autres passifs non courants	-	(189 580)	-	195 069	(13 020)	(78 660)	(86 191)
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	(308)	-	-	-	-	(308)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(45 914)	-	195 069	(121 375)	30 869	58 649
Participation ne donnant pas le contrôle	(80 033)	-	-	-	-	-	(80 033)
<b>Capitaux propres</b>							
Surplus d'apport	(33 473)	-	-	-	-	-	(33 473)
Résultats non distribués	33 473	-	-	-	-	-	33 473
Participations ne donnant pas le contrôle	80 033	-	-	-	-	-	80 033
<b>Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres</b>	80 033	-	-	-	-	-	80 033
	-	-	-	200 675	(121 375)	-	79 300

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010						TOTAL
	RECLASSEMENTS						
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 C.1	NOTE 35.2 C.2	NOTE 35.2 C.3	NOTE 35.2 C.4	NOTE 35.2 C.5	NOTE 35.2 C.6	
<b>Actifs courants</b>							
Créances clients et autres débiteurs	-	(377 076)	-	-	-	-	(377 076)
Autres actifs financiers courants	-	255 477	-	-	-	-	255 477
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	(78 306)	-	-	-	(78 306)
Autres actifs courants	-	121 599	-	-	-	-	121 599
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(78 306)	-	-	-	(78 306)
<b>Actifs non courants</b>							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	256 787	(234 239)	-	22 548
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	55 192	-	-	-	-	55 192
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	78 306	-	-	-	78 306
Actifs financiers non courants	-	429 282	-	-	-	-	429 282
Autres actifs non courants	-	(484 474)	-	-	84 964	-	(399 510)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	78 306	256 787	(149 275)	-	185 818
<b>Total de l'incidence sur les actifs</b>	-	-	-	256 787	(149 275)	-	107 512
<b>Passifs courants</b>							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(291 200)	-	-	-	(81 835)	(373 035)
Produits différés	-	-	-	8 870	-	-	8 870
Autres passifs financiers courants	-	195 869	-	-	-	-	195 869
Autres passifs courants	-	95 630	-	-	-	-	95 630
Tranche courante de la dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	34 574	-	-	-	-	34 574
Incidence nette sur les passifs courants	-	34 873	-	8 870	-	(81 835)	(38 092)
<b>Passifs non courants</b>							
Dettes à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	(34 574)	-	-	-	-	(34 574)
Autres passifs financiers non courants	-	160 752	-	-	(84 894)	-	75 858
Provisions	-	-	-	-	-	155 543	155 543
Autres passifs non courants	-	(156 604)	-	247 917	(64 381)	(73 708)	(46 776)
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	(4 447)	-	-	-	-	(4 447)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(34 873)	-	247 917	(149 275)	81 835	145 604
Participation ne donnant pas le contrôle	(102 595)	-	-	-	-	-	(102 595)
<b>Capitaux propres</b>							
Surplus d'apport	(42 742)	-	-	-	-	-	(42 742)
Résultats non distribués	42 742	-	-	-	-	-	42 742
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	-	-	-	102 595
<b>Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres</b>	-	-	-	256 787	(149 275)	-	107 512

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 31 décembre 2010.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS (suite)

#### 35.2 C.1 RECLASSEMENT DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE ET DU SURPLUS D'APPORT

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres, puisqu'elles représentent l'intérêt résiduel de la Société dans les actifs nets de ses filiales et correspondent donc à la définition de capitaux propres énoncée dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers*. Conformément aux PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires. Ce changement entraîne une augmentation des capitaux propres de 80,0 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de 102,6 millions \$ au 31 décembre 2010.

À la date de transition, la Société a choisi de reclasser le montant du surplus d'apport relatif à la rémunération provenant des options sur actions aux résultats non distribués. Ce changement entraîne une diminution du surplus d'apport et une augmentation équivalente des résultats non distribués de 33,5 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de 42,7 millions \$ au 31 décembre 2010.

#### 35.2 C.2 RECLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

Certains chiffres relatifs aux instruments financiers et non financiers ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme le prescrit l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des actifs ou le total des passifs de la Société, ni sur ses capitaux propres.

#### 35.2 C.3 RECLASSEMENT DE L'ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET DU PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

Aux termes des PCGR du Canada, lorsqu'une entreprise sépare ses actifs et ses passifs en actifs et en passifs courants et non courants, la tranche des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé était aussi séparée en éléments courants et non courants.

Aux termes des IFRS, lorsqu'une entité sépare dans son état de la situation financière les actifs et les passifs en actifs et en passifs courants et non courants, elle doit classer l'actif d'impôt sur le résultat différé et le passif d'impôt sur le résultat différé dans les actifs non courants et les passifs non courants. Par conséquent, un actif d'impôt sur le résultat différé de 112,6 millions \$ inclus dans les actifs courants a été reclassé dans les actifs non courants à la date de transition (31 décembre 2010 : 78,3 millions \$).

#### 35.2 C.4 TRANSFERTS D'ACTIFS PROVENANT DE CLIENTS

AltaLink, une filiale de la Société, effectue certaines transactions aux termes desquelles elle reçoit des fonds de clients qu'elle consacre à la construction de lignes de transport d'électricité et de postes électriques, ce qui assure à ces clients l'accès continu à un approvisionnement en électricité. Les PCGR du Canada ne prévoient pas de règle particulière pour le traitement de ce type d'arrangement; le montant des sommes reçues par AltaLink était présenté dans l'état de la situation financière à titre de réduction de la valeur comptable des éléments d'immobilisations corporelles concernés.

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* (l'« IFRIC 18 »), de manière rétrospective à compter du 29 avril 2002 (soit la date de création d'AltaLink). L'IFRIC 18 s'applique aux transactions décrites ci-dessus. Conformément à l'IFRIC 18, lorsqu'une entité reçoit d'un client un transfert de trésorerie, elle doit évaluer si l'élément d'immobilisation corporelle construit ou acquis répond à la définition d'un actif. S'il satisfait à la définition d'un actif, l'entité doit comptabiliser l'élément d'immobilisation corporelle à son coût et comptabiliser les produits ou les produits différés, selon le cas, au même montant, en fonction de la politique de comptabilisation des produits applicable.

Ce changement s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles de 200,7 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (31 décembre 2010 : 256,8 millions \$) et une hausse correspondante des produits différés, dont une tranche de 5,6 millions \$ comptabilisée en passifs courants et le solde de 195,1 millions \$, en autres passifs non courants (31 décembre 2010 : 8,9 millions \$ et 247,9 millions \$, respectivement). Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats non distribués de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ce changement a également eu pour effet d'augmenter les produits et la dotation aux amortissements de 7,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, sans incidence sur le résultat net.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### **35 Première application des IFRS (suite)**

#### **35.2 C.5 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS ET ACTIVITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS**

En vertu des PCGR du Canada, AltaLink comptabilisait les passifs liés aux coûts de démantèlement futurs relatifs à la mise hors service provisoire et à la mise hors service définitive des installations de transport. En vertu des IFRS, AltaLink comptabilise une réserve au titre du passif lié aux coûts de restauration pour les coûts de démantèlement futurs prévus relatifs à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été réduites de 186,3 millions \$ (31 décembre 2010 : 239,3 millions \$) pour les ramener à néant, diminution qui a été combinée à une réduction de 121,4 millions \$ (31 décembre 2010 : 149,3 millions \$) des immobilisations corporelles et à une augmentation de 64,9 millions \$ (31 décembre 2010 : 90,0 millions \$) dans les autres passifs non courants.

Tel qu'il est mentionné dans la section 35.1, AltaLink est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Aux termes des PCGR du Canada, elle est soumise aux règles comptables applicables aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. En conséquence, AltaLink présentait certaines de ses immobilisations incorporelles, principalement des droits fonciers, à même les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, ces immobilisations incorporelles sont présentées à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les immobilisations corporelles de 42,1 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (31 décembre 2010 : 85,0 millions \$) et d'augmenter les autres actifs non courants du même montant.

#### **35.2 C.6 PROVISIONS**

Aux termes des PCGR du Canada, les provisions étaient incluses au poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » et « Autres passifs non courants » de l'état de la situation financière. Aux termes des IFRS, les provisions doivent figurer à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les dettes fournisseurs et autres créditeurs de 30,9 millions \$ et les autres passifs non courants de 78,7 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (31 décembre 2010 : 81,8 millions \$ et 73,7 millions \$, respectivement) et d'augmenter les provisions du même montant.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.2 D. AUTRES AJUSTEMENTS**

Les autres ajustements suivants ont été apportés aux états consolidés de la situation financière de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et au 31 décembre 2010, et l'incidence totale est présentée dans la colonne « Autres » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (« état de la situation financière d'ouverture ») et au 31 décembre 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2010				
	AUTRES AJUSTEMENTS				
Postes de l'état de la situation financière	NOTE 35.2 D.1	NOTE 35.2 D.2	NOTE 35.2 D.3	AUTRES	TOTAL
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 280)	(2 280)
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	12 800	-	-	-	12 800
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	38 775	38 775
Actifs financiers non courants	2 632	-	-	-	2 632
<b>Total de l'incidence sur les actifs</b>	<b>15 432</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 495</b>	<b>51 927</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Autres passifs financiers non courants	-	(1 528)	-	-	(1 528)
Provisions	-	20 894	-	988	21 882
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	38 775	38 775
Incidence nette sur les passifs non courants	-	19 366	-	39 763	59 129
<b>Capitaux propres</b>					
Résultats non distribués	-	(19 400)	(9 292)	(3 268)	(31 960)
Autres composantes des capitaux propres	15 432	-	9 292	-	24 724
Participations ne donnant pas le contrôle	-	34	-	-	34
Incidence nette sur les capitaux propres	15 432	(19 366)	-	(3 268)	(7 202)
<b>Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres</b>	<b>15 432</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 495</b>	<b>51 927</b>

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**35 Première application des IFRS (suite)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	31 DÉCEMBRE 2010				
	AUTRES AJUSTEMENTS				
	NOTE 35.2 D.1	NOTE 35.2 D.2	NOTE 35.2 D.3	AUTRES	TOTAL
Postes de l'état de la situation financière					
<b>Actifs courants</b>					
Autres actifs financiers courants	-	-	-	608	608
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	-	608	608
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	-	-	-	(16 295)	(16 295)
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 321)	(2 321)
Goodwill	-	-	-	(1 614)	(1 614)
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	91 978	91 978
Actifs financiers non courants	1 620	-	-	18 909	20 529
Incidence nette sur les actifs non courants	1 620	-	-	90 657	92 277
<b>Total de l'incidence sur les actifs</b>	1 620	-	-	91 265	92 885
<b>Passifs non courants</b>					
Autres passifs financiers non courants	-	(2 023)	-	3 222	1 199
Provisions	-	20 870	-	674	21 544
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	91 978	91 978
Incidence nette sur les passifs non courants	-	18 847	-	95 874	114 721
<b>Capitaux propres</b>					
Résultats non distribués	-	(18 889)	(9 292)	(4 609)	(32 790)
Autres composantes des capitaux propres	1 620	-	9 292	-	10 912
Participations ne donnant pas le contrôle	-	42	-	-	42
Incidence nette sur les capitaux propres	1 620	(18 847)	-	(4 609)	(21 836)
<b>Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres</b>	1 620	-	-	91 265	92 885

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 31 décembre 2010.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS (suite)

#### 35.2 D.1 ÉVALUATION DES TITRES NON COTÉS

Aux termes des PCGR du Canada, les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui n'étaient pas négociés sur un marché actif étaient évalués au coût. Aux termes des IFRS, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, à moins qu'il ne soit pas possible de déterminer cette dernière de façon fiable. Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres de 15,4 millions \$ (31 décembre 2010 : 1,6 million \$), et cette augmentation a été répartie entre les ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût — hausse de 12,8 millions \$ (31 décembre 2010 : néant) — et les actifs financiers non courants — hausse de 2,6 millions \$ (31 décembre 2010 : 1,6 million \$).

Après la date de transition, les gains et les pertes sur la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente non négociés sur un marché actif sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Lorsque ces actifs financiers disponibles à la vente sont cédés ou jugés comme étant dépréciés, le montant cumulatif des gains et des pertes comptabilisés dans l'état du résultat global est sorti des « autres composantes des capitaux propres » et reclassé au compte de résultat.

#### 35.2 D.2 RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Tel qu'il est mentionné dans la section 35.1, la Société a décidé d'adopter l'exemption facultative de l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles nettes non amorties de tous ses régimes à prestations définies dans l'état consolidé de la situation financière, c'est-à-dire que la totalité de l'obligation nette au titre des régimes est constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Société a aussi adopté l'interprétation IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, Les exigences de financement minimal et leur interaction* (l'« IFRIC 14 »). L'incidence totale de l'IFRS 1 et de l'IFRIC 14 a été une diminution de 19,4 millions \$ des capitaux propres à la date de transition (31 décembre 2010 : 18,8 millions \$).

Les gains et les pertes actuariels nets sur l'ensemble des régimes à prestations définies de la Société survenant après la date de transition sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se chiffrent à 1,4 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La reprise du montant calculé selon les PCGR du Canada au titre de l'amortissement des pertes actuarielles en résultat net s'est établie à 1,1 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

#### 35.2 D.3 ÉCARTS DE CHANGE CUMULÉS SUR LES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Tel qu'il est mentionné dans la section 35.1, la Société a décidé d'opter pour le reclassement des pertes de change cumulées incluses dans les autres composantes des capitaux propres, au poste « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », aux résultats non distribués. Le gain ou la perte sur la cession ultérieure d'un établissement à l'étranger ne prend pas en compte les écarts de change survenus avant la date de transition.

Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet de diminuer les résultats non distribués et d'augmenter les autres composantes des capitaux propres de 9,3 millions \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et au 31 décembre 2010.

#### 35.2 E. CORRECTION DE 2010

La correction de 2010 se rapporte à des paiements de 20 millions \$ effectués en 2010 en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence qui ont été facturés et documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas (se reporter à la note 36A). Étant donné que ces paiements ont été documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas, et qu'il n'existe aucune preuve directe ni concluante quant à l'utilisation et à l'objet de ces paiements ou quant à la nature des services fournis relativement à ces paiements, la Société a déterminé qu'ils doivent être comptabilisés au titre des charges de la période (c.-à-d. ne générant pas de produits) aux fins comptables.

Les paiements de 2010 comptabilisés au titre des charges de la période, déduction faite de l'incidence de l'augmentation de la marge brute prévue attribuable suite à l'exclusion de ces paiements des coûts de projets pour le projet auquel les paiements ont été initialement imputés, ont donné lieu à une réduction du résultat net de 17,9 millions \$ en 2010 (0,12 \$ par action de base et après dilution). La Société a décidé de corriger les informations financières comparatives de la période antérieure dans ses premiers états financiers consolidés annuels audités établis conformément aux IFRS.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.3 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT  
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010 (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS						IFRS
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION	AUTRES	
<b>Produits par activité :</b>		(note 35.2 e)	(note 35.2 a)	(note 35.2 b)	(note 35.3 a)		
Services	2 051 894	–	1 893	–	–	–	2 053 787
Ensembles	2 409 000	(16 412)	8 496	–	(263 663)	–	2 137 421
O&M	1 330 501	–	(42)	–	–	–	1 330 459
ICI	523 595	–	12 365	(84 048)	7 911	12 451	472 274
	6 314 990	(16 412)	22 712	(84 048)	(255 752)	12 451	5 993 941
Coûts directs liés aux activités	4 983 264	–	(1 703)	(32 099)	(255 752)	(746)	4 692 964
<b>Marge brute</b>	1 331 726	(16 412)	24 415	(51 949)	–	13 197	1 300 977
Frais de vente, généraux et administratifs	585 629	–	193	(12 254)	1 315	6 816	581 699
Charges financières nettes	–	–	–	(70 488)	177 727	3 836	111 075
Intérêts et taxes sur le capital	174 903	–	–	–	(174 903)	–	–
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	571 194	(16 412)	24 222	30 793	(4 139)	2 545	608 203
Charge d'impôt sur le résultat	123 422	1 476	–	(6 486)	(4 139)	6 541 <sup>(1)</sup>	120 814
Participations ne donnant pas le contrôle	10 758	–	–	–	(10 758)	–	–
<b>Résultat net</b>	437 014	(17 888)	24 222	37 279	10 758	(3 996)	487 389
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>							
Actionnaires de SNC-Lavalin	437 014	(17 888)	24 265	37 279	–	(4 004)	476 666
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(43)	–	10 758	8	10 723
<b>Résultat net</b>	437 014	(17 888)	24 222	37 279	10 758	(3 996)	487 389
<b>Résultat par action (en \$)</b>							
De base	2,89						3,16
Dilué	2,87						3,13

(1) Représente la charge d'impôt sur le résultat de tous les ajustements IFRS, à l'exception de 1,5 million \$ de charge d'impôt sur le résultat relatif à la correction de 2010.

Notes afférentes aux  
états financiers consolidés**35 Première application des IFRS (suite)****35.3 A. RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION**

Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme l'exige l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

Les produits Ensembles entre SNC-Lavalin et AltaLink ont été éliminés sur une base consolidée alors que les profits intra-groupe n'ont pas été éliminés à la consolidation dans la période où ils se produisent, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant. Cette élimination des produits de la catégorie Ensembles n'a pas eu d'incidence sur le résultat net de la Société.

**35.4 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010 (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS						IFRS
	PCGR DU CANADA	CORRECTION DE 2010	IFRIC 12	IAS 31	RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION	AUTRES	
Résultat net	437 014	(note 35.2 e) (17 888)	(note 35.2 a) 24 222	(note 35.2 b) 37 279	(note 35.3 a) 10 758	(3 996)	487 389
Autres éléments du résultat global :							
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(21 077)	-	-	-	(116)	-	(21 193)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 35.2 d.1)	2 010	-	-	-	346	(13 812)	(11 456)
Couvertures de flux de trésorerie	(32 570)	-	-	100	16 948	-	(15 522)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 35.2 d.2)	-	-	-	-	-	(1 442)	(1 442)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	(27 250)	-	(27 250)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	10 842	2 263	13 105
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	(51 637)	-	-	100	770	(12 991)	(63 758)
<b>Total du résultat global</b>	385 377	(17 888)	24 222	37 379	11 528	(16 987)	423 631
<b>Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :</b>							
Actionnaires de SNC-Lavalin	385 377	(17 888)	24 265	37 379	-	(16 995)	412 138
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(43)	-	11 528	8	11 493
<b>Total du résultat global</b>	385 377	(17 888)	24 222	37 379	11 528	(16 987)	423 631

**35.5 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LES TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ****PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)**

Aux termes des PCGR du Canada, les participations dans des entités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement sont comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La Société a décidé de comptabiliser ses participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence au moment du passage aux IFRS.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 35 Première application des IFRS (suite)

Pour ce qui est du tableau des flux de trésorerie, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société consolide, ligne par ligne, sa quote-part des flux de trésorerie des entités contrôlées conjointement. Par conséquent, l'ajustement des tableaux consolidés des flux de trésorerie correspond à une élimination des flux de trésorerie et des positions de trésorerie que la Société comptabilisait antérieurement selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

#### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Selon les PCGR du Canada, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé pris en compte dans l'établissement du résultat net faisaient l'objet d'une présentation distincte dans les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie. Aux termes des IFRS, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé sont inclus dans le corps même du tableau des flux de trésorerie dans des postes distincts.

#### 35.6 AUTRES

Selon l'IFRS 1, lorsque l'IFRS 3 n'est pas appliquée rétrospectivement, indépendamment du fait qu'il existe ou non des indications que le goodwill a pu se déprécier, l'émetteur qui applique les IFRS pour la première fois doit appliquer l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, en effectuant le test de dépréciation du goodwill à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, la Société a effectué un test de dépréciation de son goodwill à la date de transition et a conclu qu'il n'avait subi aucune dépréciation.

### 36 Événements postérieurs à la fin d'exercice

#### A) EXAMEN INDÉPENDANT

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, un examen indépendant des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps à l'examen indépendant et à des questions connexes, ce qui les a éloignés de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été occasionnées relativement à cet examen indépendant, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou des employés de la Société pourraient faire l'objet d'enquêtes par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions visées par l'examen indépendant, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et d'autres ressources. En l'absence de preuves directes et concluantes, l'utilisation et l'objet des paiements ou la nature des mesures prises ou des services rendus aux termes de ces contrats de représentation ne pouvaient être établis avec certitude par l'examen indépendant. Toutefois, l'absence de conclusions définitives de l'examen indépendant n'exclut pas la possibilité que, si des faits additionnels nuisibles pour la Société venaient à être connus, y compris des questions au delà de la portée des contrats de représentation ayant fait l'objet de l'examen indépendant, des sanctions pourraient être imposées à la Société relativement à de possibles violations de la loi ou de contrats. Les conséquences de telles sanctions ou autres mesures, qu'elles soient réelles ou alléguées, pourraient nuire à nos activités et au cours du marché de nos valeurs mobilières cotées en bourse. De plus, l'examen indépendant et toute mauvaise presse associée à l'examen indépendant pourraient nuire à notre réputation et à notre capacité de faire des affaires.

#### B) RECOURS COLLECTIF PROPOSÉ

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour supérieure du Québec, au nom de personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société du 13 mars 2009 au 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. La requête en autorisation allègue que certains documents émis par SNC-Lavalin entre ces dates contenaient des fausses représentations. Dans la requête, on demande à la Cour supérieure l'autorisation de présenter une réclamation pour fausses représentations en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et des dispositions équivalentes contenues dans la législation en matière de valeurs mobilières des diverses autres provinces canadiennes. Dans leur recours proposé, les demandeurs réclament des dommages-intérêts correspondant à la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières qu'ils ont achetées lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que les frais d'administration du plan visant la distribution des sommes récupérées dans le cadre du recours collectif. En raison des incertitudes inhérentes liées aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges.